

Abbé J. POURRAT

L'Antique École
de
Leidrade

XI^e CENTENAIRE DE SA FONDATION



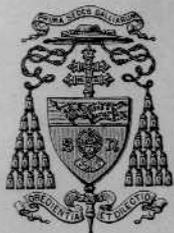
LYON

EMMANUEL VITTE, EDITEUR

Imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.

1899

Lyon, le 1^{er} mai 1899.



MON CHER AMI,

Vous avez eu l'heureuse idée de résumer l'histoire de l'Ecole cathédrale de Lyon, racontée déjà d'une manière si complète et si documentée par M^{sr} Forest. En quelques pages bien intéressantes vous retracez les différentes phases de la vie de cette école vraiment privilégiée.

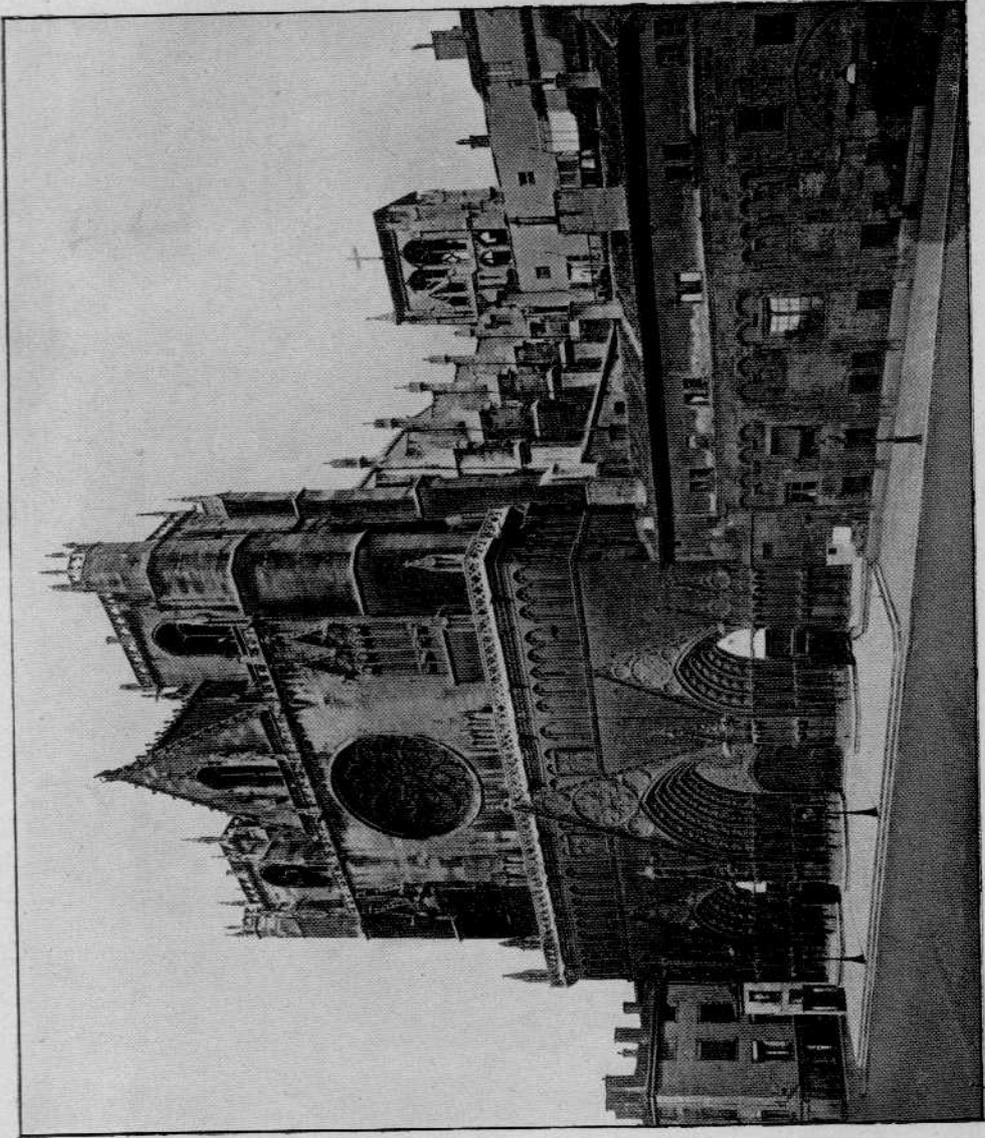
Votre travail sera un souvenir précieux des fêtes du centenaire, que le petit séminaire célèbre.

J'y joins bien volontiers mes meilleures bénédictions pour tous les Maîtres et Elèves, anciens et présents, pour leurs personnes, leurs œuvres, leurs familles et pour la maison elle-même, dont les titres de gloire sont si beaux et que j'entoure, à l'exemple de mes prédécesseurs, d'une paternelle prédilection.

De tous les vœux qu'on forme pour sa prospérité, les miens sont encore les plus ardents. Daigne le Ciel leur donner l'efficacité !

† PIERRE, cardinal COULLIÉ,

Archev. de Lyon et de Vienne.



Cathédrale et Manécanterie.

L'histoire de « l'Ecole cathédrale de Lyon » a déjà été faite, et bien faite, par M. le chanoine Forest, supérieur des Missionnaires diocésains. Notre travail n'est qu'un résumé de son livre si documenté, sauf quelques emprunts faits à divers ouvrages que nous avons soin d'indiquer à leur place. Nous n'avons pas voulu faire une œuvre d'érudition, ni élucider aucun point controversé de notre histoire. Nous avons simplement saisi l'occasion des fêtes du XI^e Centenaire pour rattacher davantage encore à cette glorieuse Ecole ceux qui ont eu le bonheur d'y passer les années de leur jeunesse. Et pour rendre notre récit plus vivant, nous l'avons illustré de tous les souvenirs qui intéressent l'élève de Saint-Jean.

Ce but, d'ailleurs, n'est-il pas la seule raison qui puisse justifier le témoignage d'extrême bienveillance que Son Eminence le Cardinal nous a donné ?

Nous avons le plaisir de publier, en appendice, la lettre de Leidrade à Charlemagne relative à la restauration du culte et des églises de Lyon, d'après le manuscrit de la bibliothèque de cette ville (*vidimus* du 18 octobre 1447), que M. Félix Desvernay a

bien voulu nous communiquer ainsi qu'une liste des chanoines de Saint-Etienne sous Agobard (ix^e siècle) et une note de dédicace de Leidrade encore inédite. Nous donnons également la traduction de cette lettre si précieuse pour l'histoire religieuse de Lyon, par M. l'abbé H. Favier, et une bibliographie de Leidrade par M. l'abbé J.-B. Martin.



Frisés de la Cathédrale de Lyon.

I

ix-xii^e siècle. — De la fondation de l'école, en 799, à la cessation de la vie commune des chanoines, vers la fin du xii^e siècle.

« *Antiqua Leidradi schola* », telle est la devise du Petit Séminaire Saint-Jean. Cette devise est gravée sur son portail de chêne, au-dessus d'un écusson portant : *d'azur, à la croix archiépiscopale d'argent, avec l'écu timbré d'une couronne de comte*. Ecusson et devise sont des symboles véridiques. Ils expriment la gratitude de la maison de Saint-Jean envers les Archevêques de Lyon et le Chapitre de la Primatiale ; ils rappellent une longue suite de bienfaits, dont l'histoire remonte des Chanoines actuels aux anciens Chanoines-Comtes, et de notre Cardinal jusqu'à Leidrade.

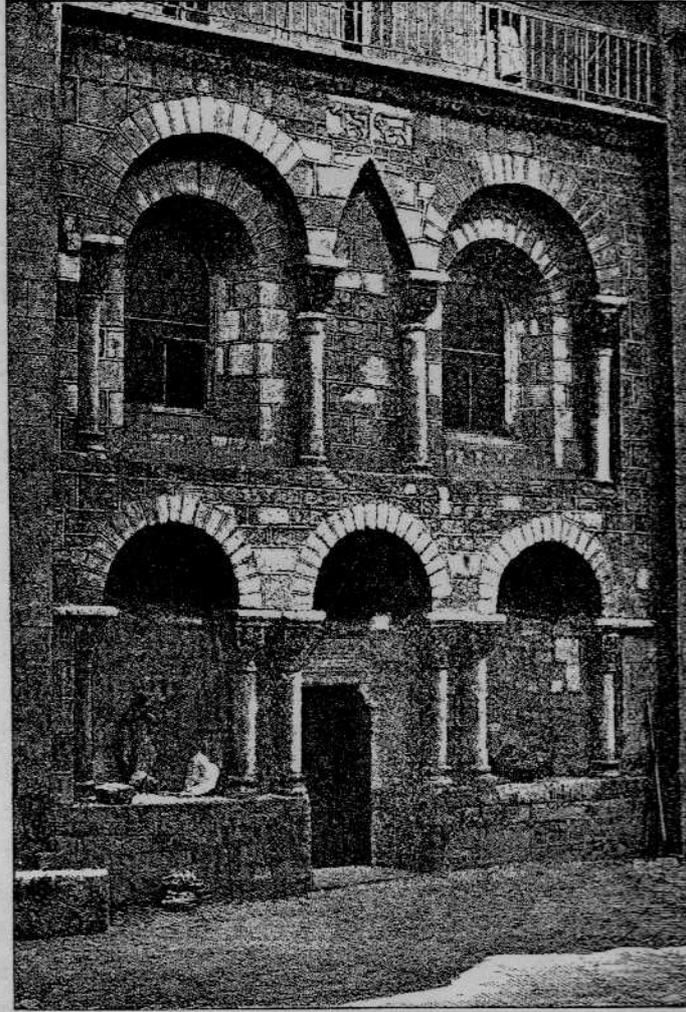


FIG. II. — Restes de l'église Saint-Martin, à l'île Barbe.

cathe
Erien
Hug
fut v
a sub
mém
était



Ma
tion
lettre
piété
de l
Dieu

cathédrale à la fin du XI^e siècle. Quant à l'église Saint-Etienne, entièrement rebâtie sous les archevêques Hugues I^{er} (1084-1106), et Josserand (1107-1117), elle fut terminée sous Philippe de Thurey (1389-1415). Elle a subsisté, à côté de la cathédrale, jusqu'en 1796. Cette même année a disparu aussi l'église Sainte-Croix, qui était située au nord de Saint-Etienne.



FIG. III. — Saint-Jean, Saint-Etienne et Sainte-Croix, d'après le plan de Lyon, de Simon Maupin (1625).

Mais le principal souci de Leidrade fut la réorganisation du culte et des études. C'est ce qui ressort de sa lettre à l'empereur, écrite vers l'an 810. « Il a plu à votre piété, lui disait-il, d'accorder à ma demande un clerc de l'Eglise de Metz. Grâce à lui, j'ai pu, avec l'aide de Dieu et l'appui de votre faveur, établir dans cette église

l'ordre de la Psalmodie selon le rite du sacré Palais... J'ai des écoles de chantres, et plusieurs d'entre eux en savent assez déjà pour instruire les autres. J'ai aussi des écoles de lecteurs, qui, non seulement récitent les leçons des offices, mais encore étudient les livres divins de façon à s'en assurer la pleine intelligence. En outre, j'ai construit un cloître pour les clercs où tous maintenant logent ensemble dans la même clôture » (1).

C'est là comme la charte de fondation du Petit Séminaire Saint-Jean. Il est né à la fin du VIII^e siècle, et en même temps que le Chapitre de la Primatiale. Dans le cloître qu'il avait bâti au midi du baptistère de Saint-Etienne, Leidrade avait institué un collège de chanoines (2), diacres et prêtres. Ces chanoines, appelés « frères de Saint-Etienne, *fratres Sancti Stephani* », habitaient le même toit, mangeaient à la même table. C'était le conseil de l'évêque, la famille épiscopale. Cette vie commune, que Leidrade avait imposée à nos Chanoines, à l'imitation de saint Chrodegang, évêque de Metz, dura, ce semble, jusque vers la fin du XII^e siècle. Or, près du logement des Chanoines, dans un bâtiment séparé, devaient être établis les jeunes clercs qui formaient l'Ecole cathédrale.

Il est difficile de dire ce qui a subsisté du cloître de Leidrade. Vers 1070, avant que l'église Saint-Jean fût rebâtie, on dut le reconstruire. L'édifice curieux qui fait suite à la façade de la cathédrale actuelle est un reste intéressant de la construction du XI^e siècle. C'est le mur extérieur de la galerie occidentale.

(1) Lettre de Leidrade à Charlemagne. Nous avons suivi le texte du manuscrit de la bibliothèque de Lvov qui date de 1447. Ce manuscrit doit faire autorité, ainsi que l'a expliqué M. H. Favier, pp. 57 et 98.

(2) Chanoine, *canonicus*, de *κονων*, règle, veut dire prêtre régulier, soumis à une règle.



FIG. 11

Vo
« L
chite
tion
reco
de
No
à L
d'i
un
né
co
d
T
d
P

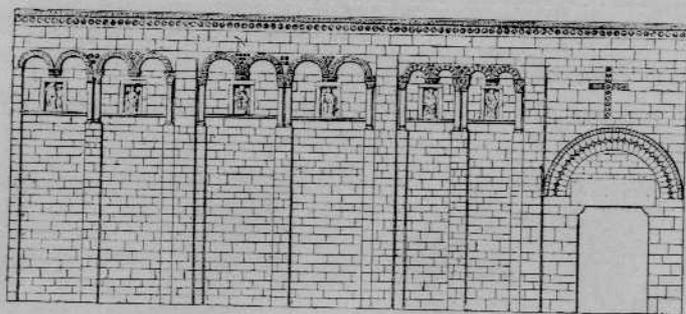


FIG. IV. — Ancienne Manécanterie restituée dans son état primitif (1).

Voici ce qu'en dit M. Lucien Bégule :

« En examinant la sculpture et certains détails d'architecture, nous serions tenté de reporter la construction de cet édifice à la période de 975 à 1050 ; on y reconnaît en effet plus d'une analogie avec les églises de Saint-Michel au Puy, de Saint-Paul d'Issoire, de Notre-Dame-du-Port de Clermont, et surtout d'Ainay à Lyon. Comme dans ces derniers monuments, l'emploi d'incrustations de briques colorées était appelé à jouer un grand rôle dans l'ensemble architectural de la Manécanterie. L'archivolte qui surmonte la porte d'entrée conserve encore ses briques incrustées, lesquelles se détachent en rouge sur le parement noirci de la muraille. Toutes celles de la corniche, de la croix placée au-dessus de la porte d'entrée et celles des intervalles entre les petits arcs, sont tombées en laissant vides leurs alvéoles. La principale décoration consiste en une série d'arcatures inégales de hauteur et de largeur, portées sur des colonnettes reposant sur de hauts pilastres.

« Dans l'intervalle de ces arcatures, quatre niches rec-

(1) Nous devons ce dessin à l'obligeance de M. Steyert et de ses éditeurs. Cf. STEYERT, II, pp. 294 et 295.

tangulaires renferment des statues tellement mutilées par le baron des Adrets qu'il est à peu près impossible de les déterminer. » (1)

La porte située à droite donnait autrefois issue sur

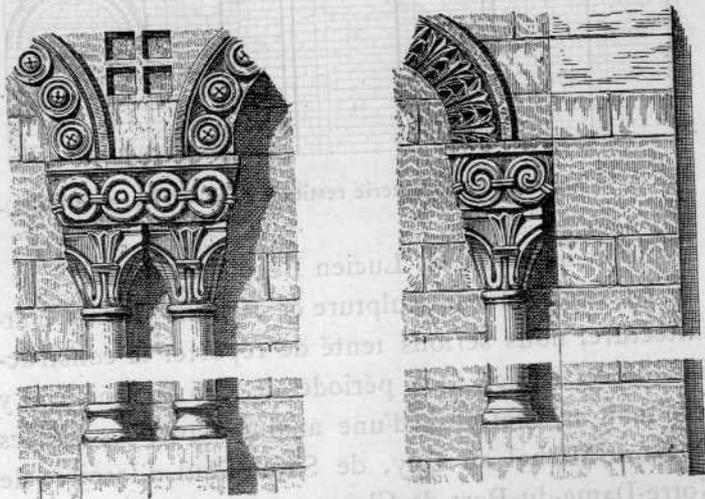


FIG. v. — Détails de l'ancienne Manécanterie.
(Monographie de la Cathédrale de Lyon, par L. Bégule.)

la galerie méridionale. Les fenêtres du premier étage n'ont été ouvertes qu'au xv^e siècle, et c'est seulement au xvii^e siècle que le second étage a été bâti.

II. — ÉTAT INTELLECTUEL DE L'ÉCOLE.

Grâce à divers documents de l'époque, on peut se faire une idée des leçons données aux clercs dans l'École de Leidrade. L'enseignement y avait déjà le double objectif qu'il se propose encore : le service des autels, la formation intellectuelle et morale de la jeunesse.

(1) Lucien BÉGULE. *Monographie de la Cathédrale de Lyon.*

Leidrade assura d'abord l'exécution irréprochable des cérémonies de l'Eglise de Lyon, qui, toujours, s'était signalée par son attachement à « l'ancienne discipline de ses pères dans la célébration des saints offices ». Mais surtout la question du chant lui tenait au cœur; comme on l'a vu dans sa lettre à l'empereur, il avait fait venir de Metz, ville célèbre alors par son Ecole de chant grégorien, un clerc pour instruire les jeunes élèves de Lyon. Cette mesure eut un plein succès. Au bout de peu d'années, nos petits clercs étaient devenus si habiles et si savants qu'ils pouvaient enseigner à leur tour. Leurs jeunes frères d'aujourd'hui n'ont pas fait mentir de si belles promesses, et l'école de chants liturgiques de la Primatiale, la Maîtrise, comme on l'appelle, est loin d'avoir déchu.

Ce n'était point assez pour Leidrade d'avoir restauré le culte divin; le pontife allait encore imprimer une vigoureuse impulsion aux études. La piété qu'il désirait chez ces clercs était une piété éclairée, intelligente, fondée sur une large et sérieuse culture de l'esprit. C'est pourquoi il établit, dans son cloître, des écoles de lecteurs. Les lecteurs ne se bornaient pas à *lire* au chœur les leçons de l'office; ils étaient chargés d'expliquer les Ecritures. C'était de vrais professeurs, ayant, comme le demandait Charlemagne, dans une lettre de 786, « la volonté et le pouvoir d'apprendre, ainsi que le désir d'instruire les autres. » (1)

Mais l'explication complète et détaillée de la Sainte Ecriture suppose des connaissances approfondies et variées. L'enseignement des « lecteurs » dut donc, dès le début, se sectionner, « se spécialiser ». Chaque pro-

(1) Lettre de Charlemagne sur les études.

fesseur eut ses attributions propres. C'est ce dont témoignait une belle mosaïque de l'église Saint-Irénée, détruite il y a 80 ans (1). Elle représentait 18 lecteurs, avec le nom de la science que chacun enseignait. Or ces sciences étaient : la grammaire, la musique ou chant grégorien, la poésie, la géométrie, la physique, la rhétorique, la logique (2), bref, « les sept arts libéraux ». Et la culture de toutes ces sciences supposait évidemment l'étude approfondie du latin et du grec (3). Enfin ce vaste enseignement était complété ou couronné par l'étude du droit civil et ecclésiastique. Le clergé de Leidrade cultivait ainsi toutes les sciences alors en honneur, et c'est à juste titre que saint Bernard put louer ses « bonnes études », en même temps que son culte de l'antiquité (4).

III. — LES MAÎTRES.

L'histoire a conservé les noms de deux des maîtres qui ont illustré l'école du cloître durant la période qui nous occupe : « le diacre » Florus et Antoine.

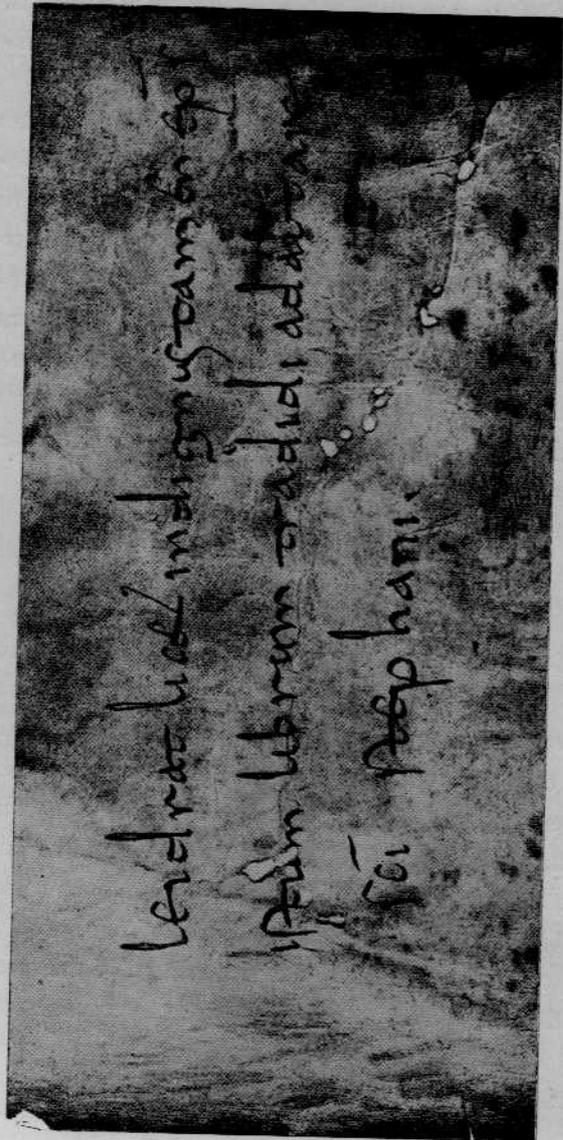
Florus († vers 860), surnommé « le diacre » ou « le ministre », sans doute parce qu'il a été le secrétaire de saint Agobard, dirigea sous ce prélat et sous ses deux successeurs, Amolon (840-852) et saint Remi (852-875) l'école cathédrale, après y avoir été élève. C'était un poète et un théologien. On lui doit un brillant poème sur les saints martyrs de Carthage, dont Leidrade avait fait transporter les reliques à Saint-Jean, et aussi l'épi-

(1) STEYERT, II, p. 390.

(2) FOREST : *L'école cathédrale*, p. 16.

(3) H. FAVIER, p. 87. STEYERT, II, p. 134.

(4) FOREST, p. 245 et p. 15. — Cf. Mgr DADOLLE : discours prononcé en l'Eglise primatiale de Saint-Jean, le 25 mai 1899 (*Université catholique*), T. XXI, 15 juin 1899.



LEIDRAT LICET INDIGNUS TAMEN EPISCOPUS ISTUM LIBRUM TRADIDI AD ALTARE SANCTI STEPHANI

Fig. vi. — Dédicace d'un volume offert par l'archevêque Leidrade à l'Eglise de Lyon. Autographe conservé à la bibliothèque des Pères Maristes de Sainte-Foy-les-Lyon, signalé par M. l'abbé J.-B. Martin à M. Léopold Delisle, qui l'a publié dans : *Notice sur un manuscrit de l'Eglise de Lyon au temps de Charlemagne*. (Paris, 1898, in-4°.)

tappe qu'on lisait autrefois à l'entrée de leur crypte. On a encore de Florus une touchante élégie qu'il adressa, en 835, à Moduin, évêque d'Autun, son ancien condisciple de l'école de Lyon.

Antoine eut un rôle plus modeste. L'histoire n'a pas même enregistré son nom patronymique ; elle n'a conservé que son prénom. Il dirigeait l'école au temps où saint Mayeul (906-994), le futur abbé de Cluny, y poursuivait ses études. C'était un homme instruit dans les arts libéraux, habile dans la philosophie, et jouissant d'une grande renommée de savoir et de vertu. « Mayeul, dit saint Odilon, son biographe, profita plus des leçons d'Antoine, disciple du Christ, que des leçons d'Antoine, appelé, dans le siècle, maître de philosophie. »

IV. — LES ÉLÈVES.

Nous venons de nommer saint Mayeul comme un des élèves de l'école de Leidrade au x^e siècle. Il est rapporté qu'après avoir commencé ses études à Mâcon, Mayeul, « désireux de s'avancer dans les sciences divines et de pénétrer les secrets des sciences humaines », visita l'école primatiale de Lyon (1). Au cours du ix^e et du x^e siècle, l'école compta encore, dit-on, d'autres élèves restés célèbres. Ce furent, du temps de saint Agobard, le « diacre Florus » et Moduin, qui devinrent, le premier, supérieur de l'école, le second, d'abord chorévêque (2) de Lyon, ensuite évêque d'Autun. Ce furent aussi saint Barnard († 842) et saint Adon († 870), plus tard,

(1) FOREST, p. 14.

(2) Les chorévêques, ou évêques de la campagne, *chora*, étaient des évêques auxiliaires chargés d'administrer les sacrements dans la campagne : STEYERT, II, p. 15.

évêque
(852-87

Sain
l'instru
ensuite
mort d
pauvre
simple
sa résis
véniem
actif da
Barnar
diocèse
corps,
châsse
cet an

Le 23

reliqu
cette a
des di

Sain
au ret
s'instr
le rete
le soie
puis,
pontif
cette
loge e
ix^e siè

(1) S
vier 18

(2) I

évêque de Vienne; puis Amolon (840-852) et saint Remy (852-875), deux de nos pontifes.

Saint Barnard reçut, « dès ses plus jeunes années, l'instruction littéraire » dans notre école. « Il s'enrôla ensuite dans les armées de Charlemagne. Après la mort de son père, disposant de ses biens en faveur des pauvres, il fonda l'abbaye d'Ambronay, où il devint simple religieux, puis abbé. Il fut ensuite élu, malgré sa résistance, évêque de Vienne, et dut, non sans inconvénient pour sa tranquillité personnelle, jouer un rôle actif dans la déposition de Louis le Débonnaire. Saint Barnard fonda aussi le monastère de Romans, dans son diocèse, et y mourut pieusement le 23 janvier 842. Son corps, déposé, un siècle plus tard, dans une magnifique châsse, fut profané par les huguenots. » (1) La fête de cet ancien élève ne passe point inaperçue à Saint-Jean. Le 23 janvier apporte avec lui, après la vénération de la relique de saint Barnard, un congé, et même, depuis cette année, grâce à une heureuse innovation, « le dîner des dignitaires ».

Saint Adon était déjà moine de Ferrières, lorsque, au retour d'un voyage en Italie, il s'arrêta à Lyon pour s'instruire auprès des savants de notre école. Afin de le retenir plus longtemps, saint Remy lui confia même le soin de l'église de Saint-Romain, proche du cloître; puis, à la mort de l'évêque de Vienne, Agilmar, notre pontife le proposa au choix du clergé et du peuple de cette ville (2). Saint Adon est connu par son *Martyrologe* et sa *Chronique*, livres si précieux pour l'histoire du ix^e siècle.

(1) S. BUY, *Semaine liturgique*. Cf. *Semaine religieuse*, 20 janvier 1899.

(2) FOREST, p. 14.

Mais la gloire de l'école de Leidrade, à cette époque, gloire qu'on ne peut guère lui contester, c'est d'avoir formé à la science et à la piété deux de nos prélats. « Amolon, successeur d'Agobard, semble l'avoir surpassé en érudition. » Saint Remy portait le titre de « premier chapelain du palais de Lothaire ». Tout son pontificat fut consacré à une lutte vigoureuse contre les erreurs du temps (1).

Ainsi, du ix^e au xii^e siècle, les élèves de l'Ecole cathédrale, qui ont laissé un nom, appartenaient à l'Eglise. Cependant, dès cette époque, nombre de jeunes gens venaient y apprendre les sciences qui devaient leur assurer une légitime influence dans la société.

Telle a été à peu près notre Ecole depuis sa fondation par Leidrade jusqu'aux dernières années du xii^e siècle. Etablie dans un cloître qui a été rebâti vers 1070, et tout près de la maison des chanoines, elle a eu, pendant cette période, une étonnante vitalité. Plusieurs des maîtres et des élèves d'alors ont été des hommes éminents. Et que dire de l'éclat et du charme que l'exécution savante des mélodies grégoriennes et l'art des cérémonies donnèrent aux solennités de Saint-Etienne, puis de Saint-Jean ! Notre grand pontife Leidrade avait pleinement réalisé ses desseins ; la réforme scolaire surtout, à laquelle il s'était le plus appliqué, avait eu un succès immense. « Ce succès fut tel que, deux siècles plus tard, alors que cette brillante et passagère renaissance des lettres s'était évanouie dans les luttes brutales, on se rappelait encore que la ville de Lyon avait été la mère et la nourrice de la sagesse et de la science : *Lugdunum quondam philosophiæ mater et nutrix.* » (2)

(1) STEYERT, II, pp. 134 et 148.

(2) La citation est de saint Odilon : *Vita Sancti Maioli*. STEYERT, II, p. 115. FOREST, p. 14.

TABLEAU SYNCHRONIQUE

des Archevêques de Lyon et des Sous-Maitres

DE L'ÉCOLE CATHÉDRALE

De Leidrade, en 798, à Jean de Bellesme, en 1181.

ARCHEVÊQUES

Leidrade.....	798-814	Geoffroy de Vergy..	1055-1069
Saint Agobard.....	814-840	Humbert I.....	1070-1077
Amolon.....	840-852	Saint Jubin.....	1076-1086
Saint Remy.....	852-875	Hugues.....	1084-1106
Aurélien.....	875-892	Jocerand.....	1107-1117
Alwalo.....	vers 895	Humbaud.....	1119-1123
Bernard.....	vers 906	Raynaud de Semur.	1123-1129
Austerius.....	906-915	Pierre I.....	1131-1139
Remy II.....	vers 922	Foulques de Bou-	
Auscheric.....	vers 926	théon.....	1139-1141
Guy.....	928-944	Amédée.....	1141-1148
Amblard I.....	944-954	Humbert de Baugé.	1149-1151
Burchard I.....	954-963	Héraclius de Mont-	
Amblard II.....	vers 976	boissier.....	1153-1163
Burchard II.....	979-1032	Drogon.....	1164-1165
Oldalric.....	1041-1046	Guichard.....	1165-1179
Halimard.....	1046-1052	Jean de Bellesme...	1181-1192

SOUS-MAITRES ou SUPÉRIEURS

Le « diacre » Florus	† 860	Pierre Aténulphe...	1174
Antoine.....	vers 940	Arnaud.....	
Pierre Roux.....	† 1170	Ponce.....	



Frises de la Cathédrale de Lyon.

II

xiii^e et xiv^e siècle. — De la cessation de la vie commune des Chanoines, vers la fin du xii^e siècle à l'installation de l'Ecole à la Manécanterie, en 1304.

De la fin du xii^e à la fin du xiv^e siècle, l'Ecole de Leidrade fut moins prospère que dans l'âge précédent. Aussi bien, les circonstances lui étaient-elles peu favorables. C'était l'époque des luttes de nos Archevêques contre les Comtes du Forez et les bourgeois de Lyon. Nous allons voir notre Ecole réduite à un nombre restreint de petits clercs ou clergeons, attachés au service de l'église. Et ils n'ont pas, avant 1352, de local qui leur soit propre. Ils habitent chez les Chanoines et Chapelains. Cependant, malgré ces épreuves et ces luttes, l'Eglise de Lyon tenait alors un rang honorable. Au xiii^e siècle, deux événements de première importance

avaient lieu à la Cathédrale : le concile de 1245, où Frédéric II fut excommunié par Innocent IV, et celui de 1274, où Grégoire X essaya de mettre fin au schisme d'Orient (1). C'est au premier de ces Conciles qu'Innocent IV a donné la pourpre aux Cardinaux, et l'on sait qu'après le second, les deux croix de procession des Grecs et des Latins furent déposées derrière le maître-autel. Les croix qu'on y voit actuellement rappellent ce souvenir.

I. — LE LOCAL DE L'ÉCOLE.

Le cloître du XI^e siècle, dans lequel l'École de la Cathédrale s'était plus confortablement installée que dans le cloître de Leidrade, avait été en partie détruit vers la fin du XII^e siècle.

En 1162, quatre ans après la bataille d'Yzeron, le comte du Forez, Guy II, alors en guerre avec l'Archevêque Héraclius de Montboisier, avait pris Lyon en entrant par le quartier Saint-Paul, et saccagé la ville. Le cloître des Chanoines et l'Église Cathédrale eurent particulièrement à souffrir (2).

Le cloître ne fut réparé que quelques années après, sous l'Archevêque Guichard I (1165-1179). Alors, pour

(1) Grégoire X avait été Chanoine de la Primatiale. Dans une bulle aux Chanoines de Lyon, datée de Lyon (22 avril 1275), il exprime ses sentiments de particulière bienveillance pour l'Église de Lyon, dans laquelle il a fait un séjour prolongé, alors qu'investi de moins hautes fonctions, il faisait partie du Chapitre de cette Église : « Lugdunensem Ecclesiam, in qua nos olim, dum minori officio fungeremur, de canonicorum ipsius Ecclesiae collegio existentes, diutinam fecimus residentiam personalem, affectu specialis benevolentiae prosequentes... » Archives du Vatican, *Registr.* vol. XXXVII, année IV, fol. 226 verso, n^o 24.

(2) Cf., STEVERT, II, p. 336.

le protéger, on construisit tout autour une solide enceinte de murailles. Cette enceinte, qu'on appela le « Grand Cloître », « fit du cloître de Saint-Jean une véritable petite ville forte, comprenant l'espace entre la rue de la Bombarde et la rue Saint-Pierre-le-Vieux d'une part, la rue Tramassac et la Saône de l'autre (1). » Le « Grand Cloître » avait six portes : la plus célèbre était la porte « Frau » ou « porte des Frères », ainsi nommée de ce que, « anciennement, les chanoines habitaient sous le même toit » comme des frères (2). Chaque soir, après le *grand séral*, ou couvre-feu, qui était sonné par la cloche de Fourvière, toutes ces portes étaient soigneusement fermées (3).

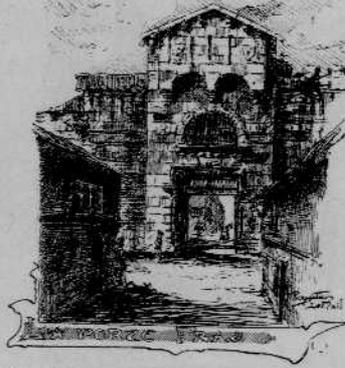


FIG. VII. — La porte Frau. (Entrée du cloître par la rue Saint-Jean).

Une telle enceinte fortifiée semblait mettre la résidence des Chanoines à l'abri des coups de mains. Il n'en fut rien. En 1268, sous l'Archevêque Philippe de Savoie (1246-1268), les bourgeois de Lyon, en révolte contre le Chapitre, firent envahir par le peuple le cloître de Saint-Jean. Tout fut pillé et saccagé. Trois siècles plus tard, en 1562, le baron des Adrets pénétra à son tour dans le Grand Cloître en renversant le mur d'enceinte à l'endroit qu'on appelle encore aujourd'hui

(1) STEVERT, II, p. 261.

(2) LE LABOUREUR, *Masures de l'île Barbe*.

(3) Le grand *séral* était le tintement de la cloche du soir, *sero*, cf. FOREST, p. 67.

la rue de la Brèche. De cet ancien mur de clôture il ne reste actuellement qu'un seul vestige : c'est un pan



FIG. VIII. — Mur du cloître de St-Jean, rue Tramassac.

de muraille de 20 mètres de longueur, 6 mètres de hauteur et 1^m65 d'épaisseur, situé rue Tramassac. Ce fut peu après la construction du grand Cloître que les chanoines cessèrent de mener la vie commune. Ils devaient seulement habiter dans l'enceinte du cloître. Dès lors s'élevèrent diverses maisons canoniales. Outre la Manécanterie, les bâtiments de l'archevêché et les quatre églises

Saint-Jean, Saint-Etienne, Sainte-Croix, Saint-Romain, on y vit bientôt l'hôtel du Doyenné, la maison de l'Archidiaconé, la Chamarerie, la Chantrerie, la maison de la Prévôté, la Précenterie, la maison de la Sous-Maîtrise (1), les maisons de Talaru, de Chevrières, de Coligny.

Les Chanoines de Lyon étaient devenus Comtes depuis le traité de 1173 par lequel Guy II de Forez avait concédé à l'Eglise la souveraineté du Lyonnais (2). Ils devaient être nobles d'au moins quatre quartiers, paternels et maternels (3).

(1) La maison de la Sous-Maîtrise était à l'entrée de la rue des Prêtres actuelle. FOREST, p. 366.

(2) STEVERT, II, p. 341.

(3) FOREST, p. 28.

Le nombre des Chanoines-Comtes a varié, selon les circonstances, de 72 à 32. C'est à ce dernier chiffre qu'un statut de 1321 le fixa définitivement. Parmi ces 32 chanoines, il y avait 8 dignités, savoir : le Doyen, l'Archidiaque, le Prévôt, le Chantre, le Chamarié, le

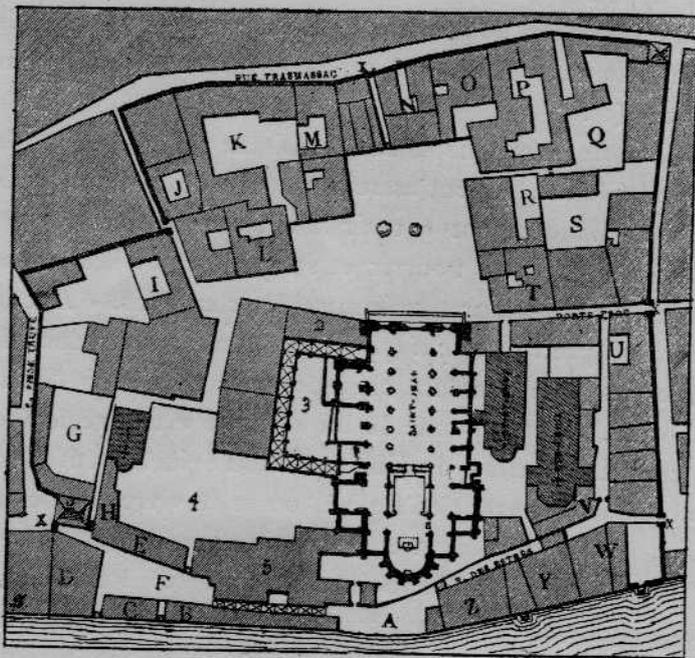


FIG. IX. — Le cloître Saint-Jean au XVI^e siècle
(tiré du *Grand Jubilé de Saint-Jean* par M. l'abbé A. Sachet.)

1 Saint-Romain. — 2 Manécanterie. — 3 Petit cloître. — 4 Cour de l'Archevêché.
5 Palais de l'Archevêché. — A Fort Saint-Jean ou des Estres. — B Prisons. —
C Maison d'Ars. — D Trésorerie. — E Auditoire de la Justice. — F Porte de
l'Archevêché. — G Archidiaconé. — g Tour de l'archidiaconé. — H Porterie. —
I Doyenné. — J Hôtel d'Albon. — K Hôtel de Chevières. — L Sacristie. —
M Chanterie. — N Maison de Gaste. — O Maison de Fougères. — P Prévôtie.
Q Tènement de Talsru. — R Maison de Nagu. — S Autre maison d'Ars. —
T Prévôté. — U Chamarié. — V Petite custoderie. — W Hôtel de Savoie. —
X Portes du cloître. — Y Custoderie. — Z Sacristie.

Grand Sacristain, le Grand Custode, le Prévôt de Fourvière et un personnel qui était la Maîtrise du chœur. De plus le Chapitre comptait, comme Chanoines de second ordre, quatre Custodes et sept Chevaliers.

Au-dessous des Chanoines venaient les douze *Perpétuels ou Chapelains*, représentant, selon les statuts de 1337, « le vénérable collège apostolique », sans compter nombre de prêtres habitués. Au xv^e siècle, le chiffre des Chapelains fut élevé à vingt, mais on continua de les appeler « les douze », et leurs prébendes furent toujours « les douzenies ». C'est sur eux, autrefois comme aujourd'hui, que reposait surtout le poids des offices (1).

Chanoines et Chapelains, habitant çà et là dans le grand Cloître, étaient astreints à une obligation rigoureuse : ils devaient « tenir hôtel, *tenere hospitium* », c'est-à-dire loger, nourrir et surveiller, non seulement les clercs supérieurs, mais aussi les clergeons. « Aucun clerc ni prêtre, *ni qui que ce soit*, n'est reçu dans le chœur s'il ne demeure chez un maître qui lui donne l'hospitalité et réponde de lui ». Telle est la règle formelle. L'intention du Chapitre était évidemment d'assurer à la jeunesse de l'Eglise, outre le vivre et le couvert, une protection et une direction morales (2).

Logés chez les Chanoines et chez les Perpétuels, les petits clercs se réunissaient pour l'enseignement et certains exercices communs dans une même maison près de la Cathédrale. Cependant, l'année 1352 semble inaugurer une période nouvelle dans la vie de l'Ecole. Les statuts de cette année 1352, promulgués dans une bulle du pape Innocent VI, datée d'Avignon, le prouvent.

Voici le passage qui concerne nos clergeons : « Comme il est difficile et presque impossible à qui que ce soit d'apprendre l'office et les cérémonies de notre Eglise,

(1) FOREST, p. 40.

(2) FOREST, p. 64.

s'il n'y a pas été formé dès ses jeunes années, nous statuons et ordonnons que douze enfants soient entretenus aux dépens de ladite Eglise, pour y être petits clercs, ce qui d'ailleurs est établi depuis quelque temps... Nous voulons qu'ils soient sous la conduite d'un prêtre ou d'un clerc recommandable; qu'ils mangent et dorment dans la même maison et qu'on leur assigne deux maîtres pour leur apprendre la grammaire et l'art du chant; de telle façon que, lorsqu'ils arriveront à l'âge adulte, un chapelain perpétuel venant à mourir, le plus capable d'entre eux soit élu pour lui succéder.



FIG. X. — Sceau du Chapitre en 1307.

Nous voulons et ordonnons que l'on prenne des enfants qui soient capables et jolis (1), et nous statuons que, si la mort ou toute autre cause produit une vacance dans leur nombre, ce soit dans un Chapitre général et à la majorité des *capitulants* que se fasse le choix de son remplaçant. »

De cette importante décision, un détail surtout est à noter ici, c'est que les petits clercs furent désormais réunis, et formèrent une sorte de Séminaire. Le Chapitre s'entendit avec un Econome, qui fut chargé de leur entretien et de leur logement. Ainsi, le 17 novembre 1362, « messire Guillaume Foreys » acceptait de « tenir les clergeons ». (2)

(1) *Ut apti et formosi assumantur.*

(2) FOREST, pp. 43 et 207.

Vingt ans plus tard, on décida que ces enfants habiteraient chez Guillaume Buy, Perpétuel, qui devait les nourrir, ainsi que leurs maîtres, dans sa maison située dans le petit cloître (1).

En 1394, cette modeste communauté était définitivement installée dans la Manécanterie.

II. — LES ÉLÈVES.

Comme nous venons de le voir, le nombre des petits clercs de l'Ecole était de douze. Entretenus complètement aux frais du chapitre, ils étaient « incorporés » à l'Eglise. Selon la teneur des règlements, la capacité des enfants, qu'on admettait au nombre des douze, devait être examinée en séance capitulaire. Mais souvent les chanoines s'en rapportaient à l'attestation du Manécantant. De plus, outre les douze « incorporés », il y avait douze externes, qui fréquentaient l'Ecole et assistaient au chœur, en attendant de devenir clergeons titulaires. Nul n'était reçu externe avant d'avoir fréquenté au moins un mois l'Ecole des clergeons. Ces élèves externes étaient logés chez les Chanoines et les Perpétuels.

Le principal objectif de ces deux catégories d'élèves, internes et externes, était de devenir un jour Chapelains. Le droit des anciens élèves de l'Ecole à remplacer les chapelains perpétuels, déjà proclamé par la bulle d'Innocent VI (1352), fut confirmé par une autre bulle du 13 mars 1426 émanée de Martin V. « Les perpétuités, dit formellement cette dernière bulle, sont réservées aux enfants élevés dans l'Eglise. » (2)

(1) FOREST, p. 108.

(2) FOREST, p. 119.

Les documents nous renseignent un peu sur les élèves qui ont fréquenté notre Ecole aux XIII^e et XIV^e siècles. Ils appartiennent à toutes les classes de la Société. Nobles, bourgeois, magistrats, commerçants, cultivateurs appréciaient également, alors, l'honneur de donner leurs fils à l'Eglise. Pierre de Soucieu, en 1361, Albert du Bois, en 1381, Jean de Saint-Cyr, en 1382, tels sont les noms cités dans les actes capitulaires.

Mais le clergeon le plus connu de cette époque est le petit Ogier, dont la touchante histoire a été mise en vers par M. Auguste Bleton. Le petit Ogier, fils de « maistre Jehan de Vaucouleurs, masson », était un élève externe. En 1378, sa mère l'avait mis en pension chez M. Humbert d'Ars, Chanoine Sacristain, « pour être clergeon en l'esglise et apprendre à l'escole ». Mais l'enfant trompa l'attente du cœur maternel. Au bout de trois semaines, il était congédié, « parce qu'il ne voulait rien apprendre et n'avait point le cœur à l'esglise ». La mère du petit Ogier ne vit point son fils prêtre, mais elle dut remercier le Chapitre de lui avoir procuré une situation avantageuse : on l'avait mis « à mestier d'orfèvre à Vienne » (1).

III. — LES MAITRES.

En quoi consistait alors l'enseignement de notre Ecole? — C'était une école *professionnelle* où, sous la haute intendance du Précenteur, les élèves étaient formés à leurs fonctions futures. Pour cela, ils devaient non seulement acquérir la connaissance des cérémonies

(1) FOREST, p. 49.

et du chant liturgique, mais encore recevoir une culture générale, embrassant toutes les sciences « utiles à un clerc ».

Trois professeurs étaient spécialement chargés de l'instruction et de la direction des enfants : le Sous-Maitre, le Manécantant et le Maitre de grammaire.

Le Sous-Maitre ou Vice-Maitre (1) était, à vrai dire, le supérieur immédiat de l'Ecole. Il portait le titre de « maitre des enfants ». C'était le premier des douze Perpétuels. Ses fonctions correspondaient, à peu près, à celles du Supérieur et du Maitre des cérémonies d'aujourd'hui. Il était chargé de faire exécuter à la perfection, *ad unguem*, les cérémonies de l'Eglise de Lyon, de veiller à la bonne tenue des offices, et de dresser chaque semaine le tableau des officiants. De plus, il avait la surveillance générale de l'Ecole des clergeons, au point de vue de la tenue matérielle, de l'esprit, de la discipline et des études. Les leçons de chant, surtout, étaient l'objet de ses soins : il les contrôlait dans des répétitions générales appelées « recordations » *recordationes* (2).

A la charge du Sous-Maitre était attaché un important privilège, celui de suppléer les Chanoines au grand autel de Saint-Jean.

Au-dessous du Sous-Maitre venait le Manécantant ou Maitre de chant, qui est mentionné déjà dans les statuts de 1175. Il devait entonner toutes les messes *matinières* : de là son nom « de manécantant » (« *mane cantare*,

(1) On l'appelait Sous-Maitre ou Vice-Maitre parce qu'il remplaçait le Maitre du chœur, chef officiel de l'Ecole. Le Sous-Maitre ne logeait pas à l'Ecole; il habitait la maison de la « Sous-Maîtrise ».

(2) FOREST, pp. 99-104.

chanter le matin »); de là aussi le nom de « Manécanterie », donné à la maison qu'il habitait. Au reste, une de ses fonctions principales était d'enseigner le chant aux élèves. Et c'était là une tâche assez rude. N'oublions pas que, jusqu'en 1780, l'Eglise de Lyon a maintenu la coutume ancienne de chanter l'office de mémoire (1)! Le Manécantant représentait donc notre Maître de chapelle actuel. Il avait en outre certaines attributions du directeur et du préfet des récréations d'aujourd'hui. Ainsi, un règlement prescrivait au Manécantant « de traiter les clercs avec douceur, *clericulos dulciter tractare*, et de les instruire avec soin tant aux bonnes mœurs et honnêteté de vie qu'au chant et à la lecture ». Le Manécantant jouissait, lui aussi, de certains privilèges : s'il était diacre, il prenait au chœur la première place parmi les clercs de son ordre; s'il était prêtre, il avait le droit, après sept ans d'exercice, de passer Perpétuel avant ses concurrents. (2)

Le troisième professeur des clergeons était le « Maître de grammaire » C'est lui qui, sous ce titre général, était chargé de tout ce que comportait l'instruction des enfants : langues, littérature, histoire et même calcul. Dès 1362, le Chapitre institua ce « précepteur de grammaire » et, à partir de 1374, il tint à choisir lui-même les titulaires de cette charge, qu'il confia, cette année-là, à Pierre Prévôt. Ajoutons que cet enseignement ne s'achevait pas à l'Ecole cathédrale. Après avoir terminé leur stage comme clergeons, nos enfants pou-

(1) « C'est la loi, disent les statuts de 1337, que les matines et les autres heures se chantent de mémoire, et que personne, dans le chœur, ne tienne ni livre, ni chandelle allumée, si ce n'est pour lire les leçons dans la Bible, dans les Vies et les Actes des Saints, et dans les Expositions des Evangiles. » (FOREST, p. 90).

(2) FOREST, p. 108.

vaient aller aux écoles de la Ville pour compléter et perfectionner leur instruction.

Voilà quelle a été la situation de l'Ecole de Leidrade au XIII^e et au XIV^e siècles. Après les fâcheux événements qui avaient obligé les Chanoines à quitter leur cloître et à se séparer, l'Ecole put se reconstituer dans le grand cloître. D'abord logés isolément chez les Chanoines et les Perpétuels, les élèves furent ensuite réunis dans une maison de louage, et enfin établis dans la Manécanterie. Désormais sous la direction du Sous-Maitre, du Manécantant et du Maitre de grammaire, ils vont vivre d'une vie plus personnelle et plus intense.

TABLEAU SYNCHRONIQUE

des Archevêques de Lyon et des Sous-Maitres

DE L'ÉCOLE CATHÉDRALE

De Raynaud de Forez, en 1193, à Jean de Talaru, en 1375.

ARCHEVÊQUES

Raynaud de Forez..	1193-1226	Jean III.....	vers 1289
Robert d'Auvergne..	1227-1234	Béraud de Goth....	1289-1296
Guy de la Tour d'Au-		Henri de Villars....	1296-1301
vergne.....	1231-1235	Louis de Villars....	1301-1308
Raoul de la Roche-		Pierre de Savoie...	1308-1329
Aymon.....	1235-1236	Guillaume de Sure.	1333
Aymeric de Rives...	1236-1246	Gui d'Auvergne....	1340
Philippe de Savoie.	1246-1268	Henri de Villars...	1343
Pierre de Tarentaise.	1272-1274	Raymond Saquet...	1346
Aymar de Roussil-		Guillaume de Thu-	
lon.....	1274-1282	rey.....	1358
Raoul de Torote...	1284-1287	Charles d'Alençon..	1365
Pierre d'Aoste.....	vers 1287	Jean de Talaru.....	1375

SOUS-MAITRES ou SUPÉRIEURS

Bornon de Pluyes.	1191	Humbert Delœuvre.	1308
Ponce de Pierre-		Pierre Fraret.....	† 1334
Laté.....	1208	Guichard Aroud....	1340
Girin de St-Priest..	† 1209	Guillaume de Gex..	1343
Guillaume de Ste-		Pierre de Gravelles (2)	† 1348
Colombe (1).....	1218-1239	Giraud de Belleville.	1351-1381
Bernard de Beynost.	† 1280	Guillaume Buy.....	1381

(1) Il est à remarquer que Guillaume de Sainte-Colombe est en même temps le premier Maître de chœur connu. On peut se demander si jusqu'alors cet office ne se confondait pas avec les fonctions de Maître des enfants.

(2) Nous avons ajouté à la liste déjà connue plusieurs noms, entr'autres Pierre de Gravelles, mort le 20 septembre 1348, lequel fonde un anniversaire dans l'Eglise de Lyon, dû sur les deux maisons qui sont entre la sous-maîtrise et la maison de la prébende de la Croix, en la rue du Sablet.

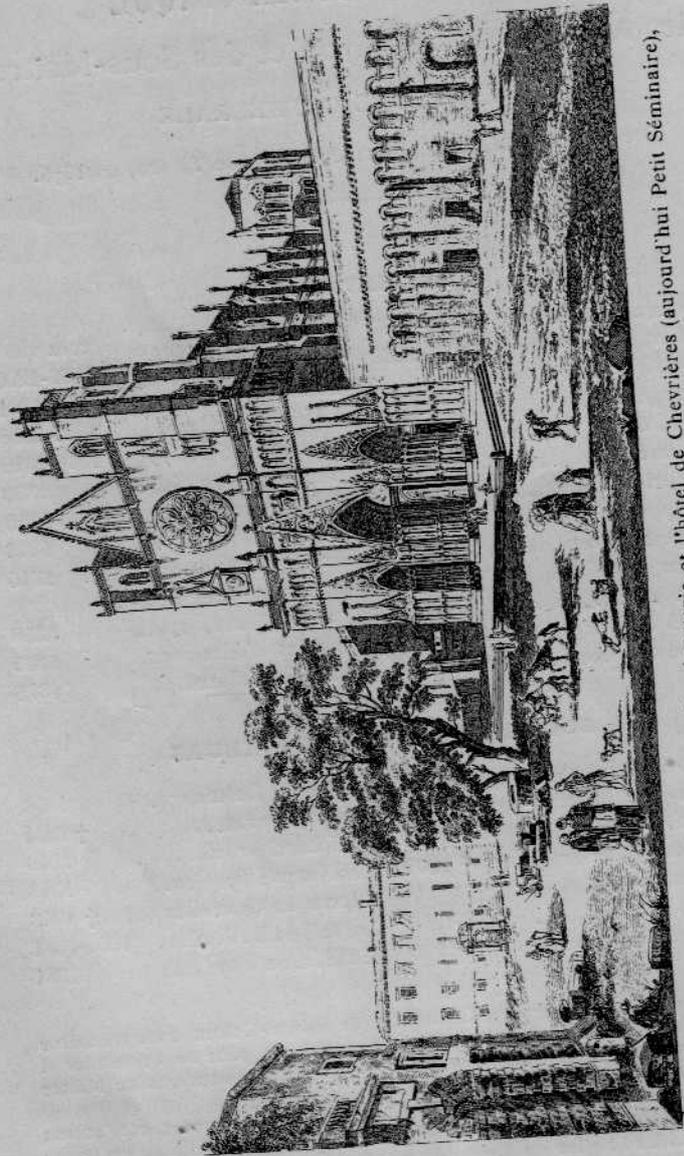


FIG. XI. — La Cathédrale, l'ancienne Manécanterie et l'hôtel de Chevières (aujourd'hui Petit Séminaire), d'après Lallemand, XVIII^e siècle (1784).



Frises de la Cathédrale de Lyon.

III

xv^e et xvi^e siècles. De l'installation de l'Ecole à la Manécanterie, en 1394, à l'union de cette école au Séminaire des clercs, en 1617.

Pendant la période qui s'étend de 1394, année de son installation dans la Manécanterie, à 1617, année de la fondation du Séminaire des clercs, l'Ecole des clergeons recouvra, partiellement du moins, son ancienne prospérité. Elle participa largement alors à la grande vie religieuse de l'Eglise de Lyon. Malheureusement un accident grave, l'invasion des protestants, vint en 1562, arrêter son essor.

I. — LE LOCAL.

La maison de la Dapiférie, dans laquelle, le 23 juillet 1394, une décision capitulaire installa l'Ecole des clergeons est la Manécanterie actuelle. Ce bâtiment était

bien plus grand qu'aujourd'hui. Le mur extérieur, prenant près de la façade de la cathédrale, s'étendait jusqu'à l'alignement de la maison de la poste, et là, tournant à angle droit, allait rejoindre l'abside de l'église. La partie méridionale de cette muraille de clôture, a été démolie en 1758, pour faire place à la maison des Comtes, dite Nouvelle Manécanterie. (1)

Des modifications importantes furent faites dans le petit cloître au xv^e siècle. C'est alors qu'on ouvrit sur le mur extérieur, du côté de la place Saint-Jean, les fenêtres du premier étage. Il reste encore de ces constructions du xv^e siècle ce qu'on appelle le chœur dit d'hiver ou bas-chœur (2). Au milieu de la place de la cathédrale s'élevait une fontaine, et, à gauche, un orme.

Dans ce petit cloître, à l'entrée du bas-chœur actuel, se trouvait la chapelle de l'Enfant Jésus : elle se rattachait à la chapelle Sainte-Anne par la voûte qui est précisément aujourd'hui le bas-chœur. C'est dans ces deux chapelles qu'étaient les tombes des clergeons, morts pendant leur service. Alors, comme de nos jours, ils étaient enterrés solennellement « aux dépens du chapitre » (3). En 1758, au moment de la construction de la « Nouvelle Manécanterie », plusieurs de ces tombes furent transportées ailleurs.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant pour nous dans le cloître, c'est la maison de la Manécanterie, ou Dapiférie, adossée au mur occidental. Au premier étage se trouvaient la grande salle des clergeons, la chambre du Manécantant et des autres maîtres, la cuisine, un gre-

(1) MEYNYS, *Grands souvenirs*, p. 149.

(2) STEYERT, II, p. 661.

(3) FOREST, p. 126.

nier à denrées « ou dapiférie » ; au-dessous, c'est-à-dire au niveau du sol, était une cave, un four ou « pannetierie », une « fusterie » (1), et enfin les prisons du cloître (2). Dans le grenier du premier étage, on entassait les provisions de blé provenant des redevances. Ces provisions servaient soit pour les « livraisons » faites chaque jour aux Chanoines, Perpétuels et clergeons,

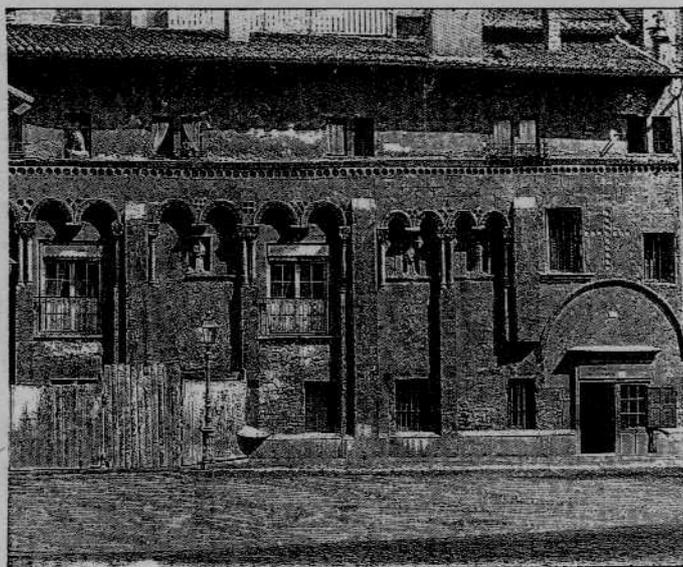


FIG. XII. — L'ancienne Manécanterie.

ayant assisté aux offices, soit pour la « petite aumône », distribution faite chaque semaine aux pauvres, soit pour la « grande aumône », distribution qu'on faisait chaque année au moment de la plus grande cherté du blé et du pain, *tempore magis caro*. (3) Cette grande

(1) Endroit où étaient les fûts.

(2) FOREST, p. 200.

(3) FOREST, p. 217.

aumône avait été établie vers 1122, à l'occasion d'une famine.

En 1394, avant de recevoir les clergeons, la maison de la Manécanterie fut sérieusement réparée. Depuis, elle a été restaurée vers 1460, et élevée d'un étage au xvii^e siècle; mais, en somme, elle n'a pas changé. « Modestement appuyée aux assises de la Primatiale, a écrit Mgr Thibaudier, mort archevêque de Cambrai, l'antique école présente encore ses murs noircis et mutilés, non sans élégance ni jeunesse, comme d'irrécusables garants du zèle que l'Eglise aura toujours pour les bonnes études. » (1) Tel était le local qui, pendant plus de quatre siècles à part quelques intervalles de peu de durée, allait abriter l'Ecole de Leidrade.

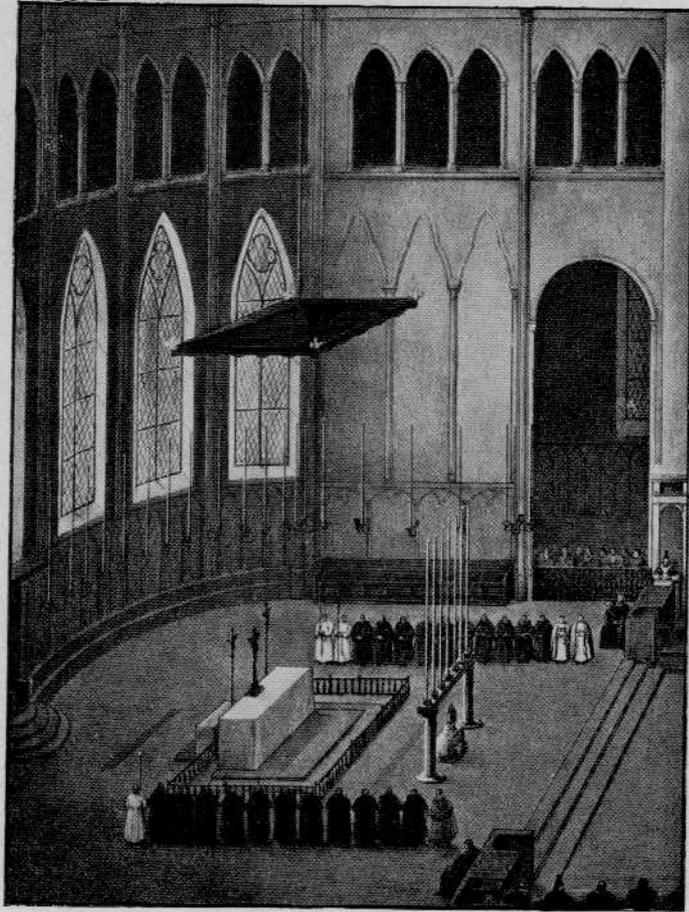
II. — LA VIE DE L'ÉCOLE.

Nous sommes à l'époque de l'épanouissement du culte religieux sous les voûtes de la cathédrale et dans les deux églises annexes. C'est aux offices et aux fêtes d'alors qu'il faudrait maintenant assister avec nos aînés.

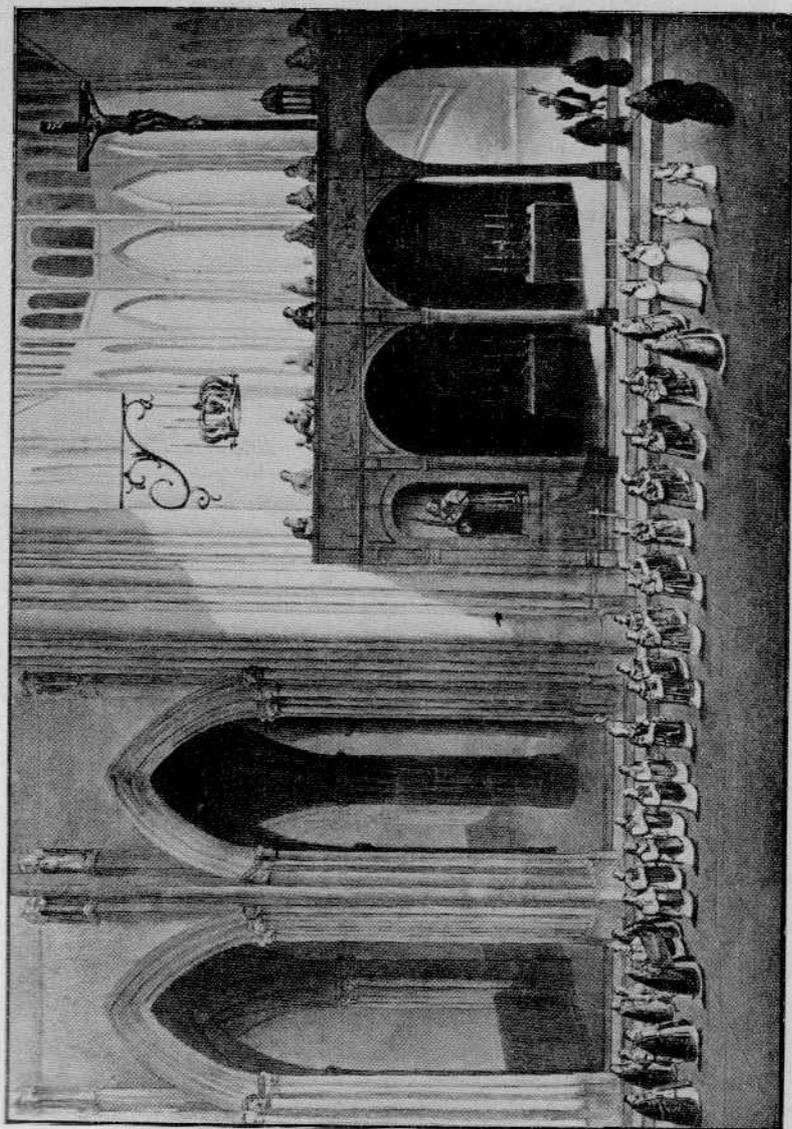
La physionomie de notre vieille cathédrale, enfin terminée, était assez différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Le chœur, réservé au clergé, était clos de trois côtés : du côté de la grande nef, par un jubé, qui s'élevait entre la sixième et septième travée, et, le long des petites nefs, par deux clôtures de marbre qui fermaient aussi la croisée du transept et allaient jusqu'à la naissance de l'abside.

Un escalier de trois marches faisait communiquer le chœur avec le presbytère.

(1) FOREST, p. 199.



Ancien autel et ratelier.



Jubé après les protestants et entrée solennelle des officiants à la Messe pontificale.

Dans le sanctuaire entouré d'une balustrade s'élevait l'autel. Suivant l'ancienne discipline de notre Eglise, c'était une simple table, sans croix ni chandeliers, sinon pendant le saint sacrifice. C'est seulement depuis 1749, qu'il a été définitivement pourvu d'une croix et de six chandeliers (1). Derrière le maître autel de Saint-Jean, il y eut toujours, depuis Leidrade, un autel dédié à Saint Spérat; il existe encore équivalamment : c'est la crédenche du maître autel, lequel n'est pas ancien, puisqu'il date des premières années du siècle.

Entre la balustrade du sanctuaire et l'escalier du chœur était un meuble appelé « râtelier » ou râteau, *rastellarium*. Il était fait d'une simple traverse de cuivre reposant sur deux supports et muni de pointes assez semblables à celle d'un râteau. Il portait sept cierges égaux qui figuraient les sept chandeliers de l'Apocalypse, spécialement celui de l'église de Smyrne : c'était une délicate allusion à saint Polycarpe, le maître de Saint Pothin. Le « râtelier » disparut lorsque le chapitre plaça sur l'autel des cierges à demeure.

Le jubé ou tribune, qui séparait le chœur de la nef principale, a été supprimé pendant la Révolution. L'ancien jubé, antérieur à l'invasion des protestants de 1562, était une œuvre d'art splendide. Un grand crucifix d'argent s'élevait au-dessus de l'autel placé sur ce jubé. Après les ravages de 1562, on rebâtit un jubé moins beau que le précédent. La façade qui regardait la nef présentait sept arcades; celle du milieu servait d'entrée au chœur, celles des deux extrémités encadraient les statues de Saint Jean et de Saint Etienne, dont on voit encore deux reproductions aux entrées latérales du

(1) FOREST, p. 74.



FIG. XIII. — Frontispice d'un bréviaire du xvii^e siècle, par de Masso. Abside, sanctuaire et presbytère de la Primatiale avec les statues de saint Jean-Baptiste et saint Etienne.

chœur. Deux escaliers pratiqués dans l'épaisseur du jubé conduisaient sur la plate-forme, où était un autel dédié à la Croix et où se faisait, à certaines fêtes, l'exposition du saint Sacrement (1).

Dans l'intérieur du chœur étaient disposées sur deux rangs les stalles du clergé. Le siège du Doyen était du côté de l'épître, le plus près de l'autel. A sa gauche venaient d'abord l'Archidiacre, puis le Maître du chœur; à l'autre bout et à droite de la porte d'entrée du jubé, dans deux stalles adossées au jubé lui-même, se plaçaient le Prévôt, le Chamarier et le Prévôt de Fourvière. De l'autre côté de la porte et sur la même ligne étaient le Chantre et le Grand Custode. En face du Doyen, du côté de l'Evangile, prenait place le Grand Sacristain. Les sièges intermédiaires, en allant de l'autel vers le jubé, étaient réservés aux Perpétuels, aux Habitues, aux Chevaliers et aux Custodes. Les stalles du second rang étaient occupées par les diacres, les sous-diacres et les autres clercs. Enfin, au troisième rang, debout, se tenaient les clergeons. Quant à l'Archevêque, lorsqu'il n'officiait pas, il prenait la stalle du Doyen, et, lorsqu'il officiait, il occupait, à la grand'messe, le trône de marbre au fond de l'abside, et à vêpres la stalle du Prévôt (2).

Chacun avait son costume spécial. Les Chanoines, Custodes et Chevaliers, portaient en été, c'est-à-dire de Pâques à la Toussaint, un surplis ou « froche », une aumusse fourrée de bandes d'hermine, et un capuchon; en hiver, ils avaient la chape, manteau noir bordé par devant d'une bande rouge, et un bonnet de fourrure.

(1) FOREST, p. 74.

(2) FOREST, p. 78.

Les Perpétuels portaient une aumusse plus courte, avec un rang d'hermine en moins. Enfin les clercs et les clergeons revêtaient le surplis en été, et la « chape » en



FIG. XIV. — Habit de chœur d'été et d'hiver, des anciens Chanoines-Comtes, d'après un manuscrit du XVIII^e siècle, tiré du *Grand Jubilé de Saint-Jean*, par l'abbé A. Sachet.

hiver. En 1748, ce costume de chœur fut modifié, et devint ce qu'il est actuellement (1).

On sait avec quelle attentive et profonde religion notre Eglise s'est constamment appliquée au service divin, « à l'œuvre de Dieu ». Depuis Leidrade, ce zèle si surnaturel ne s'est jamais démenti.

L'office quotidien comprenait, au moyen âge, Matines et Laudes, les Petites Heures, trois Messes chantées,

(1) FOREST, pp. 80 et 295.

Vêpres et Complies, et enfin l'Office des morts. Les Matines, suivies des Laudes, étaient véritablement un « office de nuit ». Elles se chantaient à trois ou quatre



FIG. xv. — Clergeons en habit de chœur d'hiver.

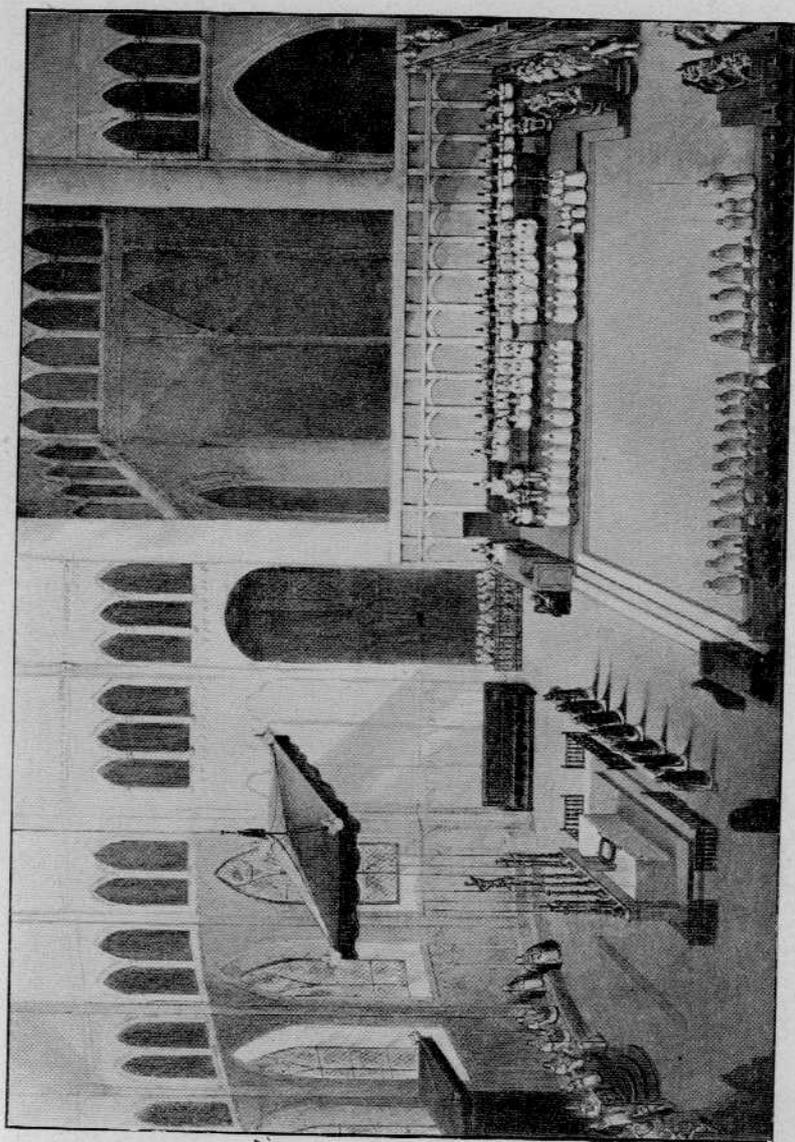
heures, selon que l'office comportait neuf ou trois leçons. Aux grandes fêtes, tous les clergeons y assistaient et cet usage existe encore. Détail fort intéressant : les Matines commençaient d'abord à Saint-Jean ; lorsqu'on arrivait au mot de l'Invitatoire : *Hodie si vocem ejus audieritis*, le clergé de Saint-Etienne entonnait à son tour l'office ; le même mot d'ordre se transmettait ensuite de Saint-Etienne à Sainte-Croix (1).

Après Laudes, il y avait « trois messes à nottes ». La messe matinière, à laquelle les seuls clergeons de se-

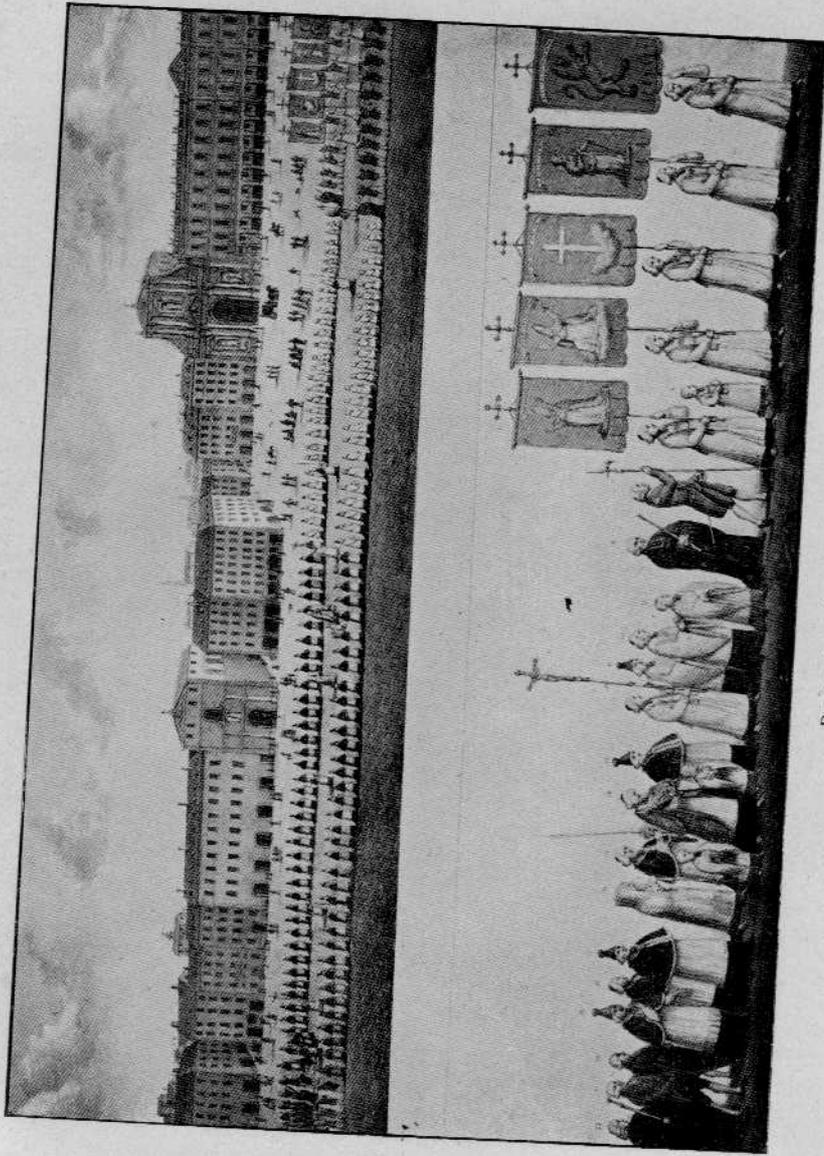
(1) FOREST, p. 89.

maine assistaient, se disait à l'autel Saint-Spérat. Le chant de Prime venait ensuite. Puis, la messe de la Croix sur le jubé. C'était, à vrai dire, « la messe de communauté » des petits clercs. Ils y assistaient tous et devaient s'y exercer à réciter l'Épître. Ces deux messes ne furent plus chantées après 1761. Enfin la messe capitulaire, « la messe de Messieurs », précédée de tierce et suivie de sexte, était célébrée à l'issue de la messe de la Croix. Le clergé des trois églises y assistait au complet. Les trois officiants principaux, le célébrant, le diacre, le sous-diacre portaient la mitre. Les clergeons y faisaient la fonction d'acolytes ou de « candélabres », fonction qui comportait le chant du graduel et de l'*alleluia*. Seulement, aux grandes fêtes, les acolytes ne chantaient pas eux-mêmes ces Répons. Ils allaient prendre sur l'autel des tablettes d'argent où étaient encadrées des feuilles de vélin contenant le graduel et l'*alleluia* du jour. Ils les portaient aux Chanoines et aux Perpétuels, qui chantaient successivement l'une et l'autre pièce. C'est ce qu'on appelait chanter « par les rouleaux, *per rotulos* », parce que les feuilles de vélin formaient des rouleaux avant d'être insérées dans les rainures des tablettes. De là le nom de « *rollet, porteur de rouleaux* », donné au petit clerc qui présentait la tablette. Aujourd'hui encore il y a des « *rollets* » les trois jours des Rogations. Comme autrefois, ils apportent aux Chanoines et aux Perpétuels les indications dont ils ont besoin pour chanter congrûment. Mais, au lieu de tenir devant eux la tablette garnie d'un rouleau de vélin, ils leur indiquent, aux stations des processions, les noms des saints à invoquer.

Enfin l'office se terminait le soir par le chant des Nones, Vêpres et Complies. Les clergeons de semaine



Chœur de la Cathédrale avant 1789.



Procession des Rogations.

y faisaient chantres et thuriféraires ; ils continuent cette louable tradition. Aux grandes solennités, les Chanoines remplissaient les fonctions de thuriféraires ; cela encore n'a pas changé. Ce qui a disparu, c'est la récitation quotidienne de l'office des morts.

Les clercs avaient aussi leurs fêtes particulières. Les dimanches, une cérémonie d'une familiarité touchante se faisait. Après la bénédiction de l'eau qui précédait la grand'messe, la procession se rendait dans le petit cloître. Le puits situé au milieu du préau était béni tout d'abord. Ensuite, pendant que le clergé attendait, rangé le long du côté méridional du cloître, le célébrant allait bénir le réfectoire, la cuisine, le grenier, le cellier. C'était un souvenir de l'ancienne vie commune des « frères de Saint-Etienne » (1).

Les principales fêtes de l'année avaient pour nos clergeons d'autant plus de charmes, qu'après avoir commencé au chœur, elles se continuaient au réfectoire, « *in choro et refectorio* ». Plusieurs fondations avaient été faites à cette intention : ainsi, le 1^{er} janvier et le 2 février, l'Econome recevait pour « améliorer le desjeuné des enfans de cœur, cinq sols. « *Hodie clerici Sancti Joannis dijunabunt de pane blanco et de joanne bono* » (2), dit une naïve formule d'autrefois. Le régal aujourd'hui offert par les « rollets » des Rogations aux autres chantres rappelle ces anciennes gâteries.

Les splendeurs de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint ne présentaient guère de particularités dont nos fêtes actuelles ne donnent une idée.

(1) FOREST, p. 94.

(2) FOREST, p. 331.

Mais plusieurs solennités avaient un cachet original. Les deux plus curieuses étaient la fête des Innocents (28 déc.) et la fête des Merveilles (2 juin). La fête des Innocents était la fête propre de nos clergeons. Ce jour-là, les enfants de chœur revêtus de riches costumes occupaient les stalles des chanoines, et l'un d'entre eux, qui avait été nommé le jour de la fête de saint Nicolas (6 déc.), était « l'évêque des Innocents ». La grand'

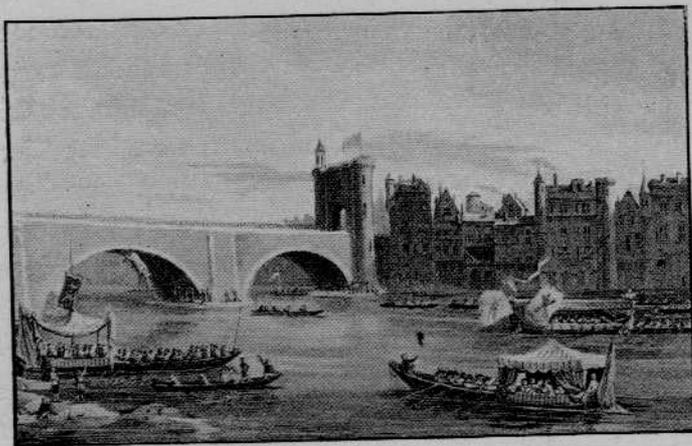


FIG. XVI. — Scène pittoresque de la fête des Merveilles à Lyon.
(Pont de pierre).

messe devait être chantée par le Maître du chœur, et l'Archevêque lui-même venait entonner les vêpres. A l'issue des vêpres, les clergeons, ayant à leur tête leur petit évêque en mitre et en chape, allaient à cheval à Saint-Just révéler la relique d'un des saints Innocents, donnée en 1399 par Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie. Des abus s'étant glissés dans cette cavalcade, on la réduisit, en 1609, à un simple pèlerinage à la chapelle des Innocents, à Saint-Just, pour gagner le « pardon ». Mais jusqu'à 1740 environ, nos petits clercs

continuèrent à avoir, le jour des Innocents, les premières places au chœur, et les premiers rôles dans les offices.

La fête des Merveilles avait un intérêt moins spécial pour nos clergeons. C'était la fête de tout le peuple de Lyon, la vraie « fête des fous » lyonnaise. L'Eglise l'avait trouvée établie ; et elle se contenta de la transformer en rattachant les réjouissances consacrées par l'usage au culte de saint Pothin et des autres martyrs de l'an 177. D'après une tradition enregistrée, non par Eusèbe, mais par Grégoire de Tours, les restes de nos martyrs jetés dans le Rhône par les païens, avaient été retrouvés à Ainay. Cette circonstance donna lieu à la fête religieuse des Merveilles, qui, au témoignage d'Adon, évêque de Vienne, était déjà célèbre au ix^e siècle. A cette occasion, le chapitre organisait une brillante fête sur la Saône. Après la messe matinière, le clergé de Saint-Jean, accompagné de ceux de Saint-Just et de Saint-Paul, « se rendait par terre » à Saint-Pierre de Vaise. Là, on trouvait les moines d'Ainay et ceux de l'Ile-Barbe. Tous ensemble allaient vers la Saône et s'embarquaient dans une flotille composée de cinq grands bateaux richement décorés. En descendant la rivière on chantait les Laudes. On arrivait à Ainay où l'on priait en silence. Puis la procession se dirigeait vers l'église Saint-Nizier. A la porte de l'église Saint-Michel commençait une litanie formée des noms de nos martyrs. Enfin, à l'église de Saint-Nizier, les chanoines de Saint-Jean chantaient la grand'messe. Cette fête, si pittoresque, dura jusqu'à la fin du xiv^e siècle.

Les élèves de notre Ecole participaient encore à d'autres solennités pour eux intéressantes. Le mercredi des Cendres, cette poignée de verges, que l'on met encore

tous les ans sur un prie-Dieu de la grande nef, devait leur suggérer des réflexions salutaires. Le Jeudi saint, le « Jeudi absolu », comme on disait, c'étaient la consécration des Saintes Huiles, le *mandatum*, le lavement des pieds, et la distribution des « cènes » en forme de trèfles que les élèves d'aujourd'hui connaissent et apprécient encore. Puis, venaient les longues litanies du Samedi Saint avec la monacale cérémonie de la bénédiction de l'eau ; et les clergeons pensaient sans doute à la communauté « des frères de Saint-Etienne », quand ils buvaient, comme les Chanoines, à la vénérable coupe de bois remplie d'eau nouvellement bénite. Le lundi de Pâques, avec quel entrain ils prenaient part au

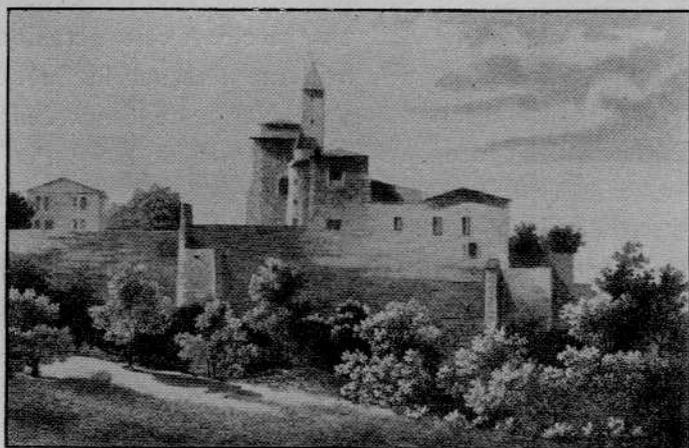


FIG. xvii. — Ancienne vue de Fourvière.

chant de l'*O filii et filiae* ! Ce jour-là, le clergé des trois églises de Saint-Jean, de Sainte-Croix et de Saint-Etienne montait sur les galeries de la cathédrale et entonnait l'hymne si populaire. Bientôt la collégiale de Fourvière répondait de sa terrasse. Et la vallée et la colline se renvoyaient tour à tour les naïves strophes.

C'était d'un grand effet. Malheureusement, un élève de l'Ecole étant tombé des galeries, cet usage fut supprimé en 1740 (1).

La fête de saint Jean-Baptiste était la patronale de l'Eglise primatiale et de son Ecole. On la célébrait avec beaucoup de solennité. Il y avait « pardon », c'est-à-dire indulgence, à Saint-Jean. De plus les marchands forains, « merciers, tapissiers, chandeliers », et, surtout, « copponiers », étalaient leurs marchandises dans de pittoresques loges de feuilles et de ramée (2). Mais ce qui rehaussait infiniment l'éclat de la patronale, c'était « le grand jubilé de saint Jean », si rare et si apprécié des foules. Trois fois avant 1886, les élèves de Leidrade ont joui de cette insigne faveur, en 1546, 1666 et 1734.



FIG. XVIII. — Bannière du Lion.

Les processions étaient encore des manifestations religieuses auxquelles les clergeons participaient avec allégresse. La bannière de Saint-Jean, le traditionnel lion de Juda, ouvrait toujours la marche. Les principales processions étaient : celle des Rogations, celles du Jeudi de la Fête-Dieu, qui existait dès 1470, et du Jeudi de

(1) FOREST, p. 148. Pailleu : *Règles et cérémonies de l'Eglise primatiale*, explique que l'accident est arrivé, non à un élève de l'Ecole, mais à un Perpétuel, M. Berger.

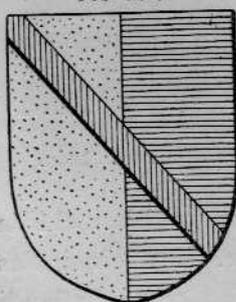
(2) FOREST, p. 161.

l'Octave, établie en 1632, et celle du 20 Janvier à la chapelle de Saint-Sébastien, à la Croix-Rousse. Enfin, outre les processions qui se faisaient chaque jour, après Laudes et après Vêpres, à Saint-Etienne et à Sainte-Croix, nos petits clercs allaient, tous les ans, visiter diverses églises. Partout la table était mise et garnie de fruits et de gâteaux (1). Pour achever de comprendre la vie de ces heureux Clergeons, il ne faut pas oublier les réjouissances publiques auxquelles il leur était donné d'assister. En particulier, les réceptions de nos rois et de nos Archevêques présentaient à leurs yeux ébahis de pompeuses merveilles.

III. — LES ÉLÈVES.

L'histoire nous a transmis les noms de quelques-uns : ceux de Barthélemy de Joux (1400) ; André Perrin (1413) ; Bellièvre (1459) ; de la Grange (1526) ; Benoit

FIG. XIX.



Armes des de Talaru.

Dupont, de Givors (1589). Arrêtons-nous seulement à ceux qui furent la gloire de l'Ecole : Amédée de Talaru qui fut archevêque de Lyon (1415 à 1444) ; le cardinal Girard (1330-1415), et le cardinal de Rochetaillée († 1497).

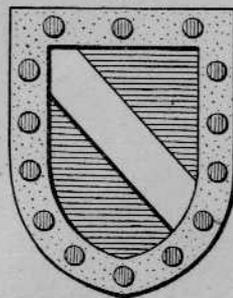
L'archevêque Amédée ou Amée de Talaru, neveu de Jean de Talaru, autre archevêque, était né à Lyon. Il avait été nourri dès l'enfance dans ladite église « *a puero in dictâ ecclesiâ nutritus* », disaient les évê-

(1) FOREST, pp. 153 et 155.

ques de la province en confirmant son élection (1), ce qui ne peut guère s'entendre d'une autre école que de la nôtre. Ce fut « un prélat sage et prudent quoique ferme, et de plus habile jurisconsulte, pieux, charitable, sévère pour les méchants par intérêt pour les bons. Il laissa une mémoire longtemps conservée dans son diocèse (2). » Sous son règne, Charles VII, grâce à Jeanne d'Arc, put chasser les Anglais. En 1419, n'étant encore que dauphin, Charles avait accordé à Lyon deux foires franches. Très frappé des dangers qu'avaient fait courir à l'Etat les luttes des grands seigneurs, ce prince résolut de s'appuyer sur les classes laborieuses et bourgeoises. L'archevêque de Talaru, fort populaire à Lyon, l'aida beaucoup à réaliser son plan de gouvernement.

Le cardinal Girard était né à Saint-Symphorien-le-Château. Il fut une des grandes figures de cette époque si troublée. La pourpre lui fut donnée par Robert de Genève, devenu Clément VII, en 1378, au début du grand schisme d'Occident. Clément VII avait été chanoine de Saint-Jean, et même archidiacre. Bien qu'il n'ait guère résidé à Lyon, il peut se faire qu'il ait, dans un de ses courts séjours au cloître, connu Girard devenu clerc de Lyon grâce à la protection du chanoine obéancier (3) de Saint-Symphorien. Créé cardinal, il fit

FIG. XX.



Cardinal Girard.

(1) FOREST, p. 58.

(2) STEYERT, II, p. 610.

(3) Les obéanciers, depuis Renaud de Forez, étaient les chanoines qui jouissaient des droits de dîmes dans les diverses parties des terres de l'Eglise.

l'impossible pour décider Pierre de Lune, Benoît XIII, successeur de Clément VII, à donner sa démission. N'ayant pas réussi, il concourut à l'élection d'Alexandre V et de Jean XXIII. Il mourut à Avignon, léguant à l'église de Lyon une belle chapelle et sa mitre d'or enrichie de pierres précieuses. Tous les ans, le jeudi saint, il lavait les pieds à douze pauvres, et l'histoire rapporte qu'il « élargissait sa grande aumône aux nécessiteux. » Il avait fondé une chapelle dans l'église Saint-Symphorien où ses armes se voient encore (1).

Jean de Pont, *Johannès de Ponte*, était le fils d'un pêcheur de Rochetaillée. Plus tard il prit le nom de son village, et devint le cardinal de Rochetaillée. Après avoir

FIG. XXI.



Card. de Rochetaillée.

« débuté dans la carrière ecclésiastique comme enfant de chœur à Saint-Jean », il occupa les plus hauts emplois. Il fut archevêque de Rouen, de Besançon et vice-chancelier de l'Eglise romaine. En 1413, l'ancien élève de la Manécanterie était légat, et eut à prononcer comme arbitre dans une contestation survenue entre Saint-Just et Saint-Irénée, sur le fait de la possession des reliques des

Saints Irénée, Epipoy et Alexandre. La même année, il demanda, comme une faveur insigne, de dormir son dernier sommeil à la Cathédrale Saint-Jean. Le chapitre lui accorda cette grâce, « parce qu'il avait été instruit dans cette Eglise, durant de longues années. » Du concile de Bâle en 1433, il réitéra sa demande. Quatre ans après, il mourut à Genève. Son corps fut provisoirement

(1) FOREST, pp. 193-195.

déposé dans l'église des Frères Augustins et deux ans plus tard seulement son désir put être accompli. « Le



FIG. XXII. — Cardinal de Rochetaillée.

lendemain du dimanche *Lætare* de l'année 1439 eurent lieu, à Saint-Jean, les funérailles très solennelles du cardinal Jean de Rochetaillée de vénérée mémoire. » Il avait légué au Chapitre sa croix archiépiscopale d'argent doré, divers ornements et 800 ducats pour fonder quatre anniversaires. Sur sa tombe, le cardinal avait voulu

qu'on figurât son « ombre », son effigie au trait, avec, tout autour, douze enfants de chœur à genoux (1).

IV. — LES MAITRES.

Disons un mot des maîtres à qui revient la gloire d'avoir guidé et formé de tels élèves. Ces maîtres étaient,

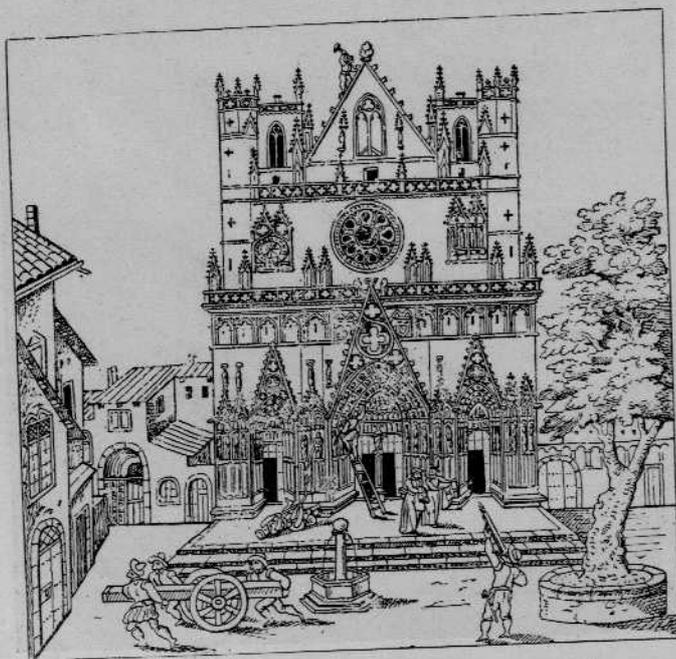


FIG. XXIII. — Les églises Saint-Jean et Saint-Etienne dévastées par les calvinistes, xvi^e siècle.

comme on l'a vu déjà, au nombre de trois : le Sous-Maitre, le Manécantant et le Précepteur de grammaire avec l'assistance de l'Econome, chargé du matériel de l'Ecole.

(1) FOREST, pp. 189 à 193.

La plupart des Professeurs de grammaire étaient des prêtres habitués de l'église qui acceptaient de se charger de l'instruction générale des petits clercs.

Le Manécantant, personnage plus important, n'était accepté du chapitre qu'après un mûr examen. Nous voyons, en effet, que le 8 novembre 1414, Pierre Sorel, diacre de l'Eglise, plus tard Sous-Maitre, fut nommé Maître de chant, grâce aux nombreux témoignages recueillis en sa faveur.

Au-dessus du Précepteur de grammaire et du Maître de chant, comme supérieur du séminaire des clergeons, était le Sous-Maitre. Beaucoup d'hommes de mérite remplirent cette charge.

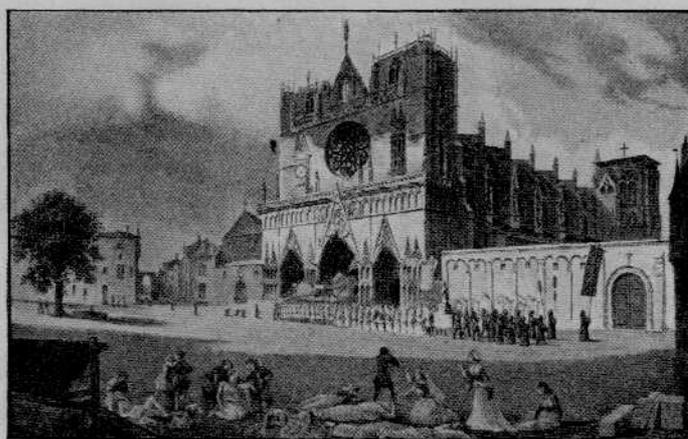


FIG. xxiv. — La peste à Lyon (place Saint-Jean).

Ainsi, dans la période qui comprend les *xiv^e* et *xv^e* siècles, l'Ecole de Leidrade a été florissante. Bien installée dans le petit cloître, à la Manécanterie, elle a vécu sinon d'une vie intellectuelle extraordinaire, du moins d'une vie religieuse intense et magnifique. Mais les fâcheux événements de 1562, ont jeté un voile de deuil sur Lyon.

Aux dévastations commises par les Calvinistes, la peste succède bientôt. A plusieurs reprises à la fin du xvi^e siècle et pendant la première période du xvii^e, le fléau apparaîtra. Il ne cessera qu'après le vœu solennel des consuls mettant la ville de Lyon sous le patronage de Notre-Dame de Fourvière.

TABLEAU SYNCHRONIQUE

des Archevêques de Lyon et des Sous-Maitres

DE L'ÉCOLE CATHÉDRALE

De Philippe de Thurey, en 1389, à Denis-Simon de Marquemont, en 1612.

ARCHEVÊQUES

Philippe de Thurey.	1389-1415	François de Tour-	
Amédée de Talaru.	1415-1443	non.....	1551-1562
Geoffroy Vassali....	1444-1446	Hippolyte d'Este...	1562-1572
Charles de Bourbon.	1446-1488	Antoine d'Albon....	1572-1574
Hugues de Talaru...	1488-1499	Pierre d'Epinac....	1574-1599
André d'Epinay....	1499-1500	Albert de Bellièvre.	1600-1604
François de Rohan.	1501-1536	Claude de Bellièvre.	1604-1612
Jean de Lorraine..	1537-1539	Denis-Simon de	
Hippolyte d'Este...	1539-1551	Marquemont.....	1612-1626

SOUS-MAITRES ou SUPÉRIEURS

Etienne de Molis..	1404	Roland de Vaux...	1500
Pierre Brochet....	1404-1418	Jacques Maraud....	† 1508
Jean de Fontevelle..	1418-1425	François Brunnier..	1508-1522
Pierre Sorel.....	1425	Mathieu Solasson...	1522-1563
Laurent Curtil....	1432	Etienne Charpin....	1563-1567
Louis Prévôt... ..	1438-1444	François Petit... ..	1567-1586
Corneille Contes...	1444-1454	Philibert du Soleil..	1586-1603
Pierre Germain....	1454-1458	Pierre Pinet.....	1603
Léonard Bachelier..	1458-1471	André Mosnier.....	1606
Jean Barrier.....	1471-1486	Jean Masse.....	1613
Sébastien Régnier..	1486-1497		

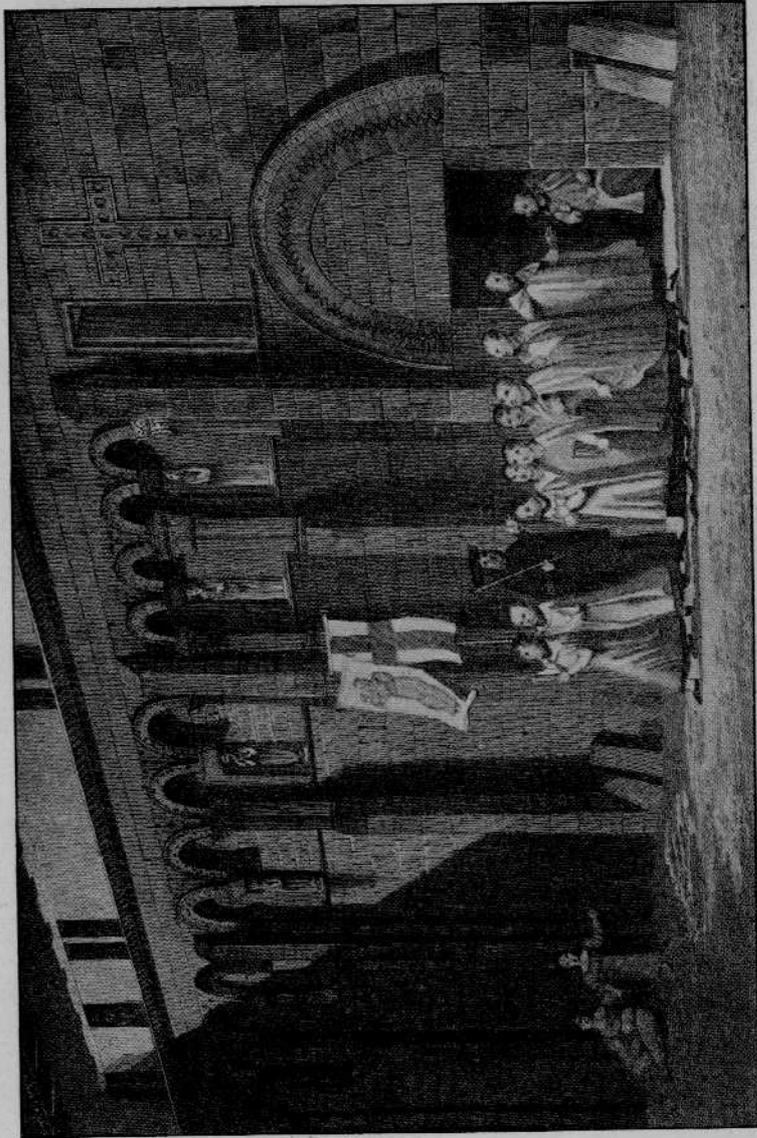


FIG. xxv. — Ancienne Manécanterie et Clergeons de Saint-Jean, par Fleury Richard.



Frises de la Cathédrale de Lyon.

IV

xvii^e et xviii^e siècles. — De l'union de l'Ecole au Séminaire des clercs, en 1617, à la Révolution de 1789.

Durant les xvii^e et xviii^e siècles, nous allons voir notre Ecole des clergeons unie au Séminaire des clercs proprement dits, Séminaire que fonda le chapitre en 1617. Le concile de Trente avait recommandé l'institution des séminaires diocésains pour la préparation prochaine aux Saints Ordres. C'est la gloire de nos Chanoines d'avoir, dès le début du xvii^e siècle, essayé de créer cette institution dans leur cloître. Toutefois, ils n'ont eu garde pour cela, de négliger leur école de clergeons.

1. — LE LOCAL.

C'est toujours dans le petit cloître, au premier étage de la manécanterie, qu'est logée l'Ecole. Mais le bâti-

ment qu'elle occupe va subir une importante modification. L'an 1617, le chapitre installe, à l'étage qu'il a fait construire au-dessus de la grande salle des clergeons, les clercs de l'Eglise, qui devront désormais mener la vie commune. A vrai dire, le Chapitre pensait depuis longtemps à cette réforme. Dès 1552, il avait réuni en

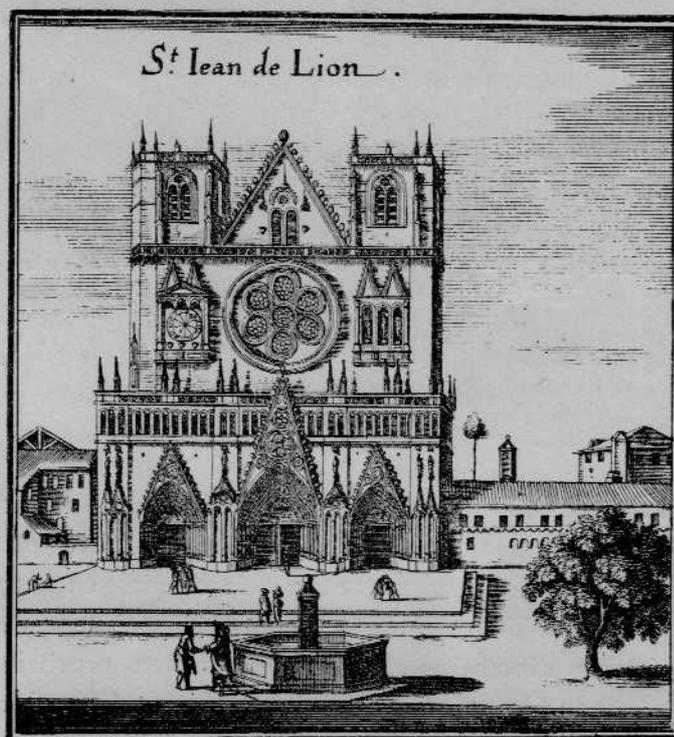


FIG. xxvi. — Façade de Saint-Jean et la fontaine, d'après la *Topographia Galliae* de Mérian, 1657.

un séminaire les petits clercs, initiés seulement à la tonsure. La même mesure aurait encore présenté des avantages plus réels pour les diacres et les sous-diacres, presque tous anciens élèves de l'Ecole, qui logeaient par petits groupes chez les Perpétuels et les Chanoines.

Après les prescriptions formelles du concile de Trente, la chose parut encore plus urgente. Mais il fallut consacrer les dernières années du xvi^e siècle à relever les ruines amoncelées par les protestants. En 1617, après avoir fait les réparations nécessaires, les Chanoines furent à même de réunir leurs clercs. « Lesdits sieurs, contient une délibération d'alors, ont résolu et arrêté que dorénavant les clercs et les diacres tant de ladite église que de saint Estienne, seront nourris et couchés aux dépens des nominateurs (1), et que, à cet effet, sera accommodé le lieu au-dessus de la salle des clergeons pour l'habitation desdits clercs ». Ainsi, c'est le Chapitre qui a créé le premier grand séminaire du diocèse. Celui de Saint-Irénée, confié aux prêtres de Saint-Sulpice, est de 1659 seulement (2).

Le séminaire des clergeons est dès lors uni au séminaire des clercs. Les « *pasches* » et contrats, faits avec les Pères de l'Oratoire en 1618, spécifiaient que ces religieux fourniraient cinq personnes : un supérieur, un régent de grammaire, un portier et deux frères servants, et que le Chapitre, après avoir acheté tout l'ameublement nécessaire, paierait une certaine somme pour les enfants de chœur et les clercs. Les clercs firent quelques difficultés avant de se plier à ce nouveau genre de vie. Aussi, en 1619, un règlement très détaillé et très pratique fut-il imposé par le Chapitre. Après la peste de 1628, les Oratoriens ne furent pas rappelés au séminaire des clercs. Le soin matériel des deux séminaires réunis fut confié, en 1629, à un Perpétuel, Gaspard Vincent. Dès lors le Séminaire des clercs eut pour su-

(1) Les nominateurs étaient les chanoines qui choisissaient les clercs.

(2) FOREST, p. 264.

périeur le théologal de l'Eglise (1). En 1633, après certains actes d'insubordination assez graves, le Chapitre crut devoir licencier son Séminaire. Les clercs logèrent de nouveau chez les Chanoines et Chapelains, « hôteliers », et les clergeons restèrent seuls à la Manécanterie avec l'Econome et le Manécantant. Toutefois, en 1688, les Chanoines essayèrent d'un régime intermédiaire entre l'internat et l'externat des clercs. Ils

FIG. XXVII.



Armes des Chanoines-Comtes de l'Eglise de Lyon avec la croix (1745).

leur donnèrent le logement, sans l'entretien, dans les chambres précédemment occupées par eux. Les clercs s'y prêtèrent, tout en continuant à suivre les cours, soit au Collège de la Trinité, fondé depuis 1567, soit au Collège de Notre-Dame, ou Petit-Collège, qui fut créé en 1682 (2). Le Séminaire des clercs fut pourtant rétabli en 1708, et maintenu, avec quelques modifications de détail, jusqu'en 1780. En décidant de le rétablir, les Chanoines prirent le parti de faire construire plusieurs chambres nouvelles au-dessus des galeries du cloître. Ce projet ne fut réalisé qu'en 1738. De plus l'internat, imposé en 1708 aux clercs, était très mitigé. Ils ne prenaient à la Manécanterie que leur déjeuner, et, deux fois par jour, pour le

(1) FOREST, pp. 265-268.

(2) FOREST, p. 274.

dîner et le souper, ils allaient chez leurs nominateurs. En 1718, l'enseignement théologique cessa d'être donné dans la Manécanterie. Les clercs devaient aller, de nouveau, au Collège de la Trinité. Enfin, après toutes sortes d'alternatives, le Séminaire fut définitivement supprimé, à partir du 1^{er} janvier 1780.

Pendant ce temps-là, l'Ecole des enfants de chœur simples tonsurés, continuait à rendre ses modestes services à la Cathédrale. Elle conserva son local traditionnel, et assista, sans en être trop émue, aux transformations que les Comtes firent subir au petit cloître dans le cours du XVIII^e siècle. Heureusement qu'après avoir construit « leur Nouvelle Manécanterie » les chanoines n'eurent pas le temps de démolir le bâtiment de notre vieille Ecole. L'Ecole des petits clers recueillit d'ailleurs un avantage de son union transitoire avec le Séminaire du Chapitre. De 1763 à 1778, elle jouit, à certains jours de la semaine, de la maison de campagne que les Chanoines avaient louée pour les clercs. Cette maison s'appelait maison Duvernay; elle était située près de Fourvière. Un grand clos s'étendait tout autour (1).

II. — LES ÉLÈVES.

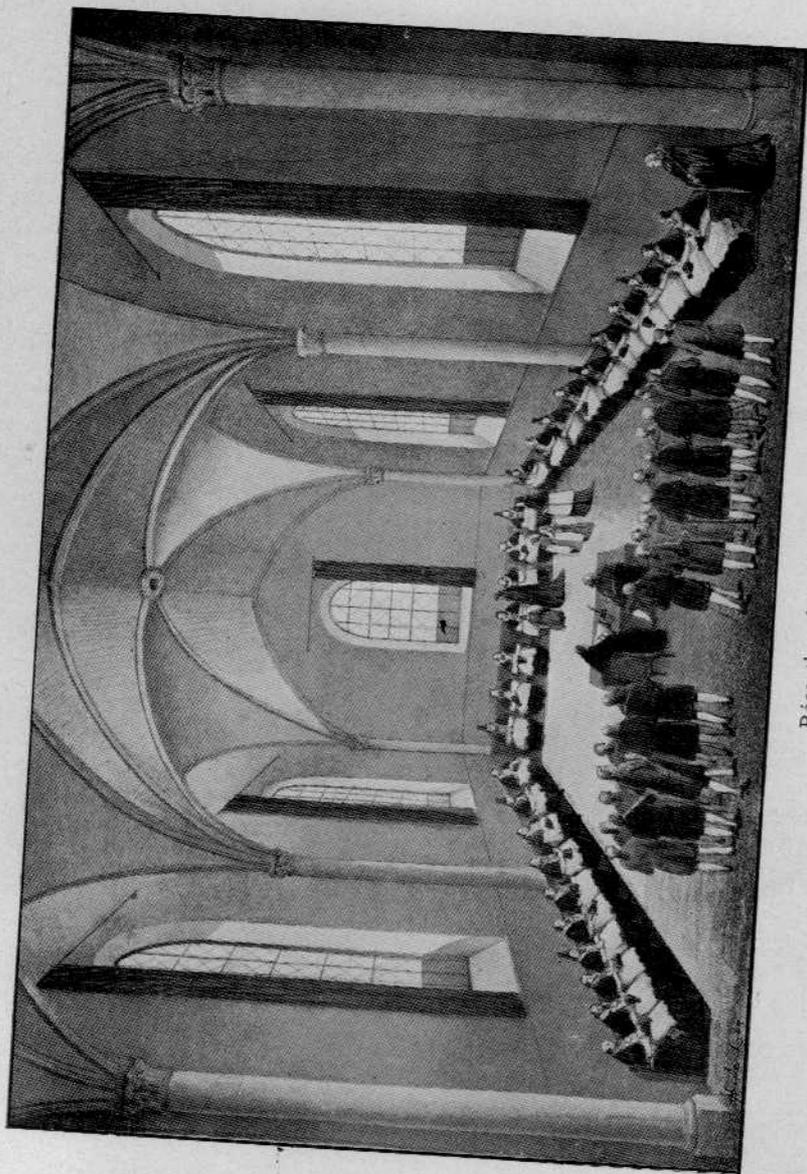
Le nombre des élèves, pendant le XVII^e et le XVIII^e siècles, resta le même qu'aux époques précédentes. Il y eut donc à l'Ecole du petit cloître, outre les douze internes, ou « entretenus », douze externes, au moins depuis 1652, et quelques « postulants ». Cependant en 1779, on modifia ce nombre traditionnel. Il n'y eut plus

(1) FOREST, p. 287. Déjà vers 1444, un Sous-Maitre, Corneille Contis, avait loué, pour les élèves, un jardin, situé à Saint-Just, territoire de la Jarrebotière.

que douze petits clercs, dont dix seulement logés et nourris à la Manécanterie. Il est vrai qu'en 1786, le Chapitre augmentait de huit le nombre des « entretenus », mais il décidait qu'on ne leur fournirait désormais qu'une simple pension alimentaire. Enfin, en janvier 1790, en raison de l'inquiétude causée par les événements, il n'y avait plus dans l'Ecole que six enfants de chœur, entretenus par le Chapitre. Le sieur Rand, Perpétuel, s'était chargé de les nourrir avec leurs deux maîtres (1).

Au reste, l'honneur de faire partie de l'Ecole du Chapitre, était, depuis Leidrade, extrêmement recherché. Les chanoines n'avaient garde de le prodiguer. Nous avons vu que, d'après le règlement de 1352, les enfants de chœur ne devaient être admis qu'après une délibération capitulaire. On s'était relâché un peu de ce sage règlement. En 1652, on revint à la rigueur des statuts, et la réception des clergeons fut une des affaires importantes du chapitre général de la Toussaint. Une cérémonie imposante avait lieu pour l'investiture de cette dignité, avec toutes « ses prérogatives et ses prééminences ». Au sortir de l'Office les Chanoines se rendaient dans la salle capitulaire. Sur l'ordre du Doyen, le bâtonnier introduisait les clergeons externes qui aspiraient à devenir internes, et à compter, un jour, parmi les incorporés de l'illustre Eglise de Lyon. « Outre les attestations réclamées des maîtres, un examen fait par les Chanoines servait à asseoir leur jugement. Une voix juste et suffisamment timbrée, une grande sûreté de mémoire, dès ce moment prouvée par la correction mise à chanter, sans livre, les morceaux de chant les plus

(1) FOREST, pp. 280-310.



Réception des clerges.

usuels, voilà ce qui était l'objet d'une *mûre délibération* ». Les élus remplaçaient les internes congédiés ou élevés au rang des clercs, et des aspirants étaient admis à la place des externes ainsi « incorporés » (1). Parmi les élèves reçus alors, on peut citer François-Marie Primat, qui est mort archevêque de Toulouse. La dernière réception de clergeons se fit le 27 juin 1789.

III. — LES MAITRES.

Le souvenir de deux des maîtres de notre Ecole à cette époque, Alexandre Desgouttes et Charles Caillet est gravé sur le pavé de la chapelle de l'Annonciade (2), où nous lisons les inscriptions suivantes :

D. O. M.
MESSIRE. ALEXANDRE.
DESGOUTTES. VIVANT
SOUS. MAISTRE. EN. L'E
GLISE. DE. LYON. EST
ENTERRE. ICY. ESTANT
DECEDE. LE. XIII DE. NO
VEMBRE 1628

D. O. M.
HIC IACET
CAROLUS CAILLET
PRESBYTER PERPETUUS
ET. VICE MAGISTER
ECCLESIE LUGDUNI
QUI VIXIT IN HOC SÆCULO
AD TEMPUS
UT VIVAT IN DOMINO
AD ÆTERNITATEM

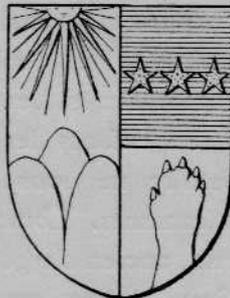
Au-dessous sont leurs armes.

FIG. XXVIII.



M. Desgouttes.

FIG. XXIX.



M. Caillet.

(1) FOREST, p. 53.

(2) Chapelle actuelle par où on monte au clocher.

Alexandre Desgouttes mourut victime de la peste. Maurice Paillet, un des prêtres les plus édifiants de l'Eglise de Lyon, a laissé un *Cérémonial* et un *Recueil des choses qui arrivèrent extraordinairement dans l'Eglise de Lyon* et exerça ses fonctions de Sous-Maître de 1726 à 1758. Il eut pour suppléant et successeur Hugues Dondain dont nous reproduisons un *ex libris*.

Les maîtres qui dirigeaient le Séminaire des clergeons au XVIII^e siècle, virent la réforme opérée par l'archevêque Antoine de Malvin de Montazet (1758-1788) dans le chant et les cérémonies de l'Eglise de Lyon.

Malgré la résistance du Chapitre, attaché à ses traditions si respectables, il fallut céder. Cependant le cérémonial ne subit que des modifications secondaires. Par exemple, on supprima l'Office à Saint-Etienne et à Sainte-Croix, et l'on ne chanta plus qu'une messe chaque jour à Saint-Jean. Mais le missel et le Bréviaire furent autrement maltraités. L'usage antique de chanter de mémoire fut aboli; de nouveaux livres de chœur furent imprimés. Les Manécantants durent faire apprendre aux enfants le chant nouveau. C'était en 1779. L'histoire ne nous a pas conservé le nom de ces Manécantants. Lorsque la Révolution arriva, Charles Merlin, ancien clergeon de l'école, exerçait les fonctions de Sous-Maître depuis 1772. Il fut fidèle à son devoir, refusa le serment à la constitution civile du clergé, et fut exécuté le 10 janvier 1794. Il avait 57 ans (1).

(1) FOREST, p. 367.

FIG. xxx.



Ex bibliothecâ D. Jacobi Hugonis
Dondain sacerdotis et vice-
magistri Eccl. Prim. Lugd.

Les jours sombres de la Terreur étaient arrivés. Dès 1787, des symptômes sinistres avaient annoncé ces malheurs. A l'occasion d'un mandement fait au nom de Mgr de Marbœuf (1789-1799) par M. Bonnaud, vicaire général, une mascarade impie se porta le mardi-gras de l'année 1789 sur la place Croix-Pâquet, et l'on brûla ce mandement. Le 29 juin 1789, on chantait à

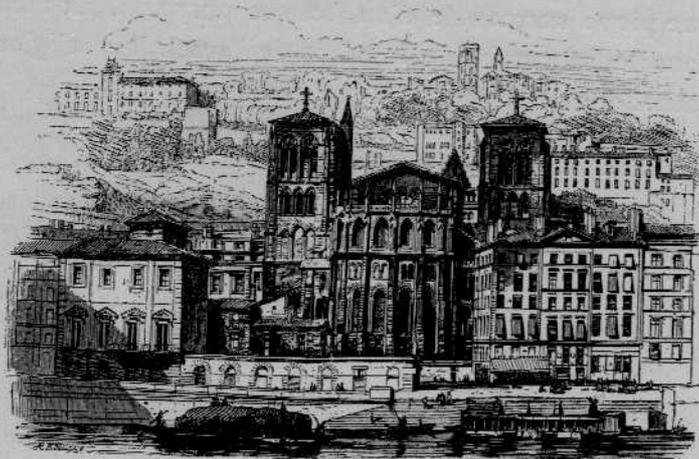


FIG. xxxi. — Vue de la Primatiale et de la colline de Fourvière, vers 1840, par Leymarie.

Saint-Jean le *Te Deum* et l'*Exaudiat*, à cause de la réunion des Trois Ordres. Au verset du psaume « *Ipsi obligati sunt et ceciderunt, nos autem surreximus et erecti sumus* », les citoyens du tiers-état firent éclater leurs applaudissements. Ils faisaient l'application de ce verset aux Chanoines-Comtes et à eux-mêmes : « Eux, ils sont près de leur chute, et nous, nous allons grandir ». Au mois de juillet 1790, parut la constitution civile du clergé ; en vertu de cette loi, l'abbé Lamourette, ami de Mirabeau, fut nommé évêque constitutionnel du département de Rhône-et-Loire. La dernière

ordination régulière du diocèse fut faite en février 1792, à Saint-Germain au Mont-d'Or, par l'évêque de Sarepte, suffragant de l'archevêque, Mgr de Marbœuf. L'horrible siège de Lyon (6 août-9 octobre 1793) et ensuite les atroces exécutions de la place des Terreaux et des Brotteaux furent la récompense du zèle de notre ville pour la *vraie* liberté! En 1793, on inaugura à Saint-Jean le culte de la déesse Raison. Une statue en plâtre, tenant une pique surmontée d'un bonnet phrygien, fut mise dans le sanctuaire, à la place de l'autel. La religion catholique semblait condamnée en France (1).

(1) FOREST, p. 310, et MEYNIS, pp. 338-395.

TABLEAU SYNCHRONIQUE

des Archevêques de Lyon et des Sous-Maitres

DE L'ÉCOLE CATHÉDRALE

De Charles Miron, en 1626, au cardinal Fesch, en 1802.

ARCHEVÊQUES

Charles Miron....	1626-1628	Charles-Fr. de Ro-	
Alph. de Richelieu.	1629-1653	chebonne.....	1731-1740
Camille de Neuville.	1653-1692	Pierre de Tencin...	1740-1757
Claude de St-Geor-		Malvin de Montazet.	1758-1788
ges	1693-1714	Alexandre de Mar-	
Fr. Paul de Neuville.	1714-1731	bœuf...!.....	1789-1799

SOUS-MAITRES ou SUPÉRIEURS

Alexand. Desgouttes	1624-1628	François Ollier....	1726
Guillaume Chapuys.	1629-1666	Maurice Paillet....	1726-1758
Charles Caillet....	1666-1681	Jacq.-Hugues Don-	
Antoine Rebeud....	1681-1698	dain.....	1758-1772
Jacques Parvier....	1698	Charles Merlin.....	1772-1794

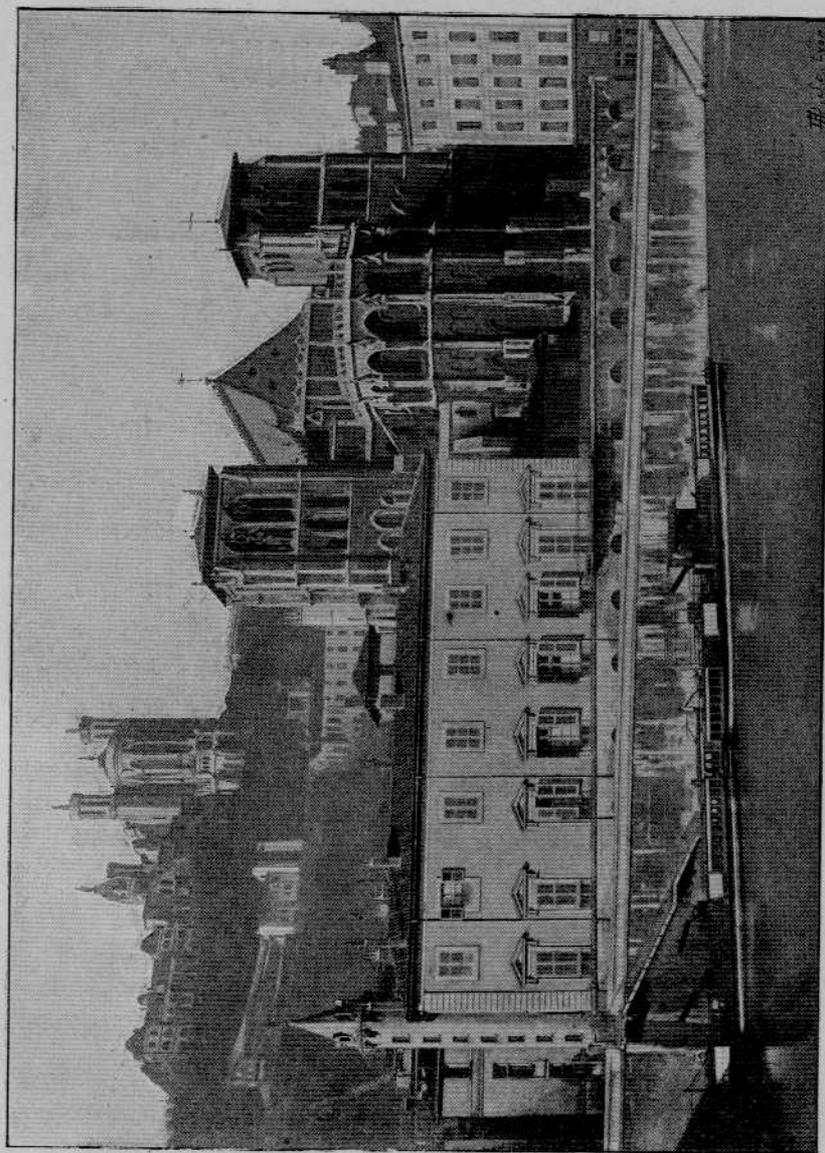


FIG. xxxii — Vue moderne de l'Archevêché, la Cathédrale et Fourvière.



Epitaphe du IV^e siècle à Saint-Irénée.

V

XIX^e siècle. — De la résurrection de l'École en 1803 jusqu'à nos jours.

I. — LE SÉMINAIRE RUE TRAMASSAC (1803-1809).

Cependant la tourmente révolutionnaire n'avait fait que raffermir et enraciner la foi des vrais croyants. Deux vicaires généraux intrépides, MM. Linsolas et de Castillon (ce dernier, d'ailleurs, est mort sur l'échafaud en 1793), avaient divisé le diocèse en cercles de mission. Grâce aux missionnaires envoyés par la Métropole, les populations rurales purent continuer à jouir des secours religieux.

Enfin, le 15 juillet 1801, le Concordat était signé. Le

cardinal Fesch (1802-1839), sacré le 15 août 1802 à Notre-Dame de Paris par le cardinal légat Caprara, prit possession de son siège dans l'Église Cathédrale Saint-Jean, le dimanche, 2 janvier 1803 (1).

Quatre jours après, le 6 janvier, le Chapitre primatial était rétabli par

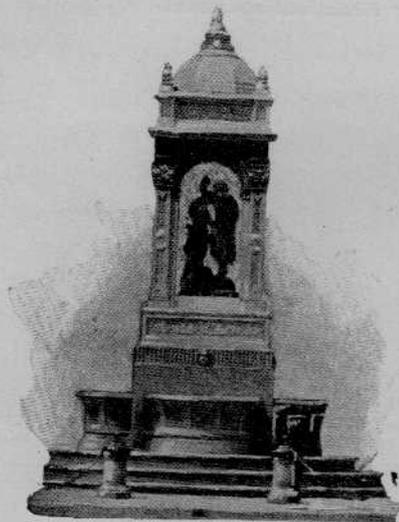


FIG. XXXIII.
Fontaine de la place Saint-Jean,
par Dardel et Bonnassieux.

le Cardinal. Deux des anciens Comtes, M. de Rully et M. de Saint-Georges, y rentrèrent. D'autres réparurent quelquefois dans les stalles de la Primatiale. Le dernier des Chanoines-Comtes, M. de Turpin de Joué, est mort à Versailles en avril 1843. Il avait été promu en 1783 (2).

Le cardinal Fesch choisit comme vicaire

général M. Courbon, qui a tant fait pour la réorganisation du diocèse.

M. Courbon avait été nommé supérieur du Séminaire des clercs, le 3 novembre 1773. En 1779, il fut promu Chevalier, et, quelque temps après, devint Custode de Sainte-Croix. Le Petit Séminaire de Saint-Jean doit à M. Courbon une reconnaissance toute spéciale. C'est lui qui nous a donné la vaste et ombreuse campagne du Bas-de-Loyasse.

(1) MEYNIS, pp. 410-414-418.

(2) FOREST, p. 310.

Le Chapitre était reconstitué. L'École de Leidrade allait renaître : leurs destinées n'avaient-elles pas toujours été pareilles ?

Dès 1803, sur la demande de M. Courbon, un respectable prêtre, M. Ducreux fonda, dans la rue Tramassac, un pensionnat. Reprenant la tradition des anciens Sous-Maitres, il s'adjoignit, comme auxiliaires chargés spécialement des cérémonies, d'abord M. Cublat, ancien Perpétuel, puis M. Perret. Ses élèves assistaient aux offices de la Primatiale en habit de chœur. On les voyait défiler sur la place Saint-Jean, par la brèche du baron des Adrets.

FIG. XXXIV.



Ils eurent la joie d'assister, le 4 juin 1802, à la première ordination faite à Saint-Jean, depuis la Terreur. Les 19 et 20 novembre 1804, ils furent témoins des fêtes organisées à la Cathédrale et à Bellecour pour la réception du pape Pie VII. L'année suivante, le pontife revint à Lyon et y passa trois jours, les 17, 18 et 19 avril. C'est le 17 avril qu'il dit cette mémorable parole aux élèves du Grand Séminaire : « *Crescite et multiplicamini et replete universam terram.* » C'est le lendemain qu'il bénit la ville de la terrasse de la maison Caille à Fourvière (1).

« Parmi les enfants de ces premières années de résurrection » étaient Dufêtre et Callot. Après avoir fourni une brillante carrière de missionnaire diocésain, Dufêtre

(1) MEYNIS, pp. 438-440, et FOREST, p. 314.

devint évêque de Nevers. Callot fut aussi un missionnaire célèbre de la maison des Chartreux. Après avoir été curé du Bon-Pasteur à Lyon, il est mort évêque d'Oran, le 1^{er} novembre 1875.

D'autres élèves devinrent pareillement illustres. Tels les deux frères Peillon, qui étaient, en 1855, l'un général



FIG. XXXV. — Maison de campagne du Petit Séminaire.

de division, l'autre contre-amiral et préfet maritime de Cherbourg. Tel surtout Audin, bien connu par ses solides ouvrages sur *Luther*, *Calvin* et la *Réforme*. Audin, après quelques jours d'oubli, revint à la robuste foi de son enfance. Il est mort le 21 février 1851.

II. — LE SÉMINAIRE A LA MANÉCANTERIE (1809-1844).

Cependant le désir du cardinal Fesch était de réinstaller l'École cathédrale dans son ancien local. Mais la vieille Manécanterie, dont la partie méridionale a été